



ARS Bourgogne Franche-Comté / Communauté de Communes de Portes du Haut Doubs

2021-2025

Contrat Local de Santé PORTES DU HAUT DOUBS

Entre d'une part,

L'Agence Régionale de Santé de Bourgogne- Franche Comté

Le Diapason
2 Place des Savoirs
21035 DIJON cedex

Représentée par son Directeur Général, Monsieur Pierre PRIBILE

Et d'autre part,

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs

7 Rue Denis Papin, 25800 Valdahon

Représentée par son Président, Monsieur François CUCHEROUSET

L'Etat

Représenté par le Sous-Préfet de Pontarlier, Monsieur Serge DELRIEU

Le Conseil Régional de Bourgogne Franche-Comté

Représenté par sa Présidente, Madame Marie-Guite DUFAY

Le Conseil Départemental du Doubs

Représenté par sa Présidente, Madame BOUQUIN Christine

La Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs

Représentée par sa Directrice par intérim, Madame Nicole CABROL

La Mutualité Sociale Agricole Bourgogne Franche-Comté

Représentée par son Président, Monsieur Sylvain CHARLES

L'Education Nationale

Représentée par son Directeur Académique, Monsieur Patrice DURAND



Sommaire

Introduction.....	3
Les contrats locaux de santé.....	3
L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat.....	3
Présentation du territoire.....	11
Le Contrat Local de Santé.....	13
Article 1 : Les parties prenantes au contrat.....	14
Article 2 : Le périmètre géographique du contrat.....	14
Article 3 : les modalités de gouvernance.....	15
Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat.....	15
Article 5 : Les engagements réciproques des signataires.....	17
Article 6 : La durée et modification du contrat.....	18
Article 7 : Le suivi et l'évaluation.....	18
Article 8 : Communication.....	18
Article 9 : Résiliation et recours.....	19

Les contrats locaux de santé

Les Contrats Locaux de Santé font l'objet de la disposition suivante dans le cadre de l'article L. 1434-10 du Code de la Santé Publique : la mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social.

Outil privilégié de coordination sur un territoire pour lutter contre les inégalités sociales et territoriales de santé, le Contrat Local de Santé à l'échelle de l'intercommunalité, est un outil innovant consacré par la loi HPST du 21 juillet 2009. Il définit l'action assurée par ses signataires, leurs missions et leurs engagements, les moyens qu'ils y consacrent et les modalités de financement, de suivi et d'évaluation. A cet effet, le directeur général de l'agence régionale de santé peut attribuer des crédits du fonds d'intervention régional mentionné à l'article L. 1435-8.

Le CLS permet de renforcer les liens entre ARS, collectivités territoriales et partenaires (Conseil Régional, Conseil Départemental, Préfecture, Assurance Maladie, centre hospitalier, associations, acteurs libéraux...).

Le CLS est publié sur le site internet de l'Agence Régionale de Santé afin de permettre aux établissements de santé publics et privés, aux structures médico-sociales, aux professions libérales de la santé et aux représentants d'associations d'usagers agréés de prendre connaissance des actions du contrat.

L'articulation du CLS avec les politiques publiques portées par les signataires du contrat

- **La politique de l'ARS en matière de santé : le PRS 2 (2018-2028)**

Autour des grands enjeux de santé publique (vieillesse, addictions, santé mentale, environnement...), la stratégie régionale définie dans le Projet Régional de Santé (PRS2) vise à renforcer qualité, proximité, gradation de l'offre de santé (prévention, soins et accompagnement médico-social), à améliorer l'état de santé de la population et à faciliter l'accès et le parcours de chaque personne recourant au système de santé.

Le CLS participe à la construction des dynamiques territoriales de santé, en articulation avec le PRS2, pour mettre en œuvre des actions au plus près des populations.

Suite à la consultation de ses membres, et aux échanges lors de sa réunion du 26 octobre 2017, le Conseil Territorial de Santé (CTS) du Doubs a confié, au bureau élargi, réuni le 15 novembre, le soin de fixer ses priorités parmi les objectifs déclinés dans le projet de Programme Régional de Santé (PRS).

Dans ce cadre, la préfecture et ses services contribuent plus particulièrement à la réalisation d'objectifs majeurs du Contrat local de santé : l'Etat favorise la réduction des inégalités sociales et de

personnes migrantes...) en lien avec les politiques de santé.
 publics particuliers (femmes, habitants des quartiers dans le cadre de la politique de la ville, politiques de la jeunesse, hébergement et accès au logement, environnement...) ou en direction de domaines de compétences (développement de la vie associative, des activités physiques et sportives, La préfecture et les services de l'Etat dans le département interviennent dans de nombreux

• **La politique de la Préfecture du Doubs en matière de santé**

de santé sur le territoire.
 d'expériences réussies avec les différents acteurs, tant institutionnels que sociaux et professionnels Son intervention portera également sur la coordination, la recherche de synergies et les partages l'ambition de la CCPHD d'améliorer la qualité de vie, l'accès aux soins et l'attractivité du territoire. toutes ses formes sur le territoire au travers du Contrat Local de Santé permettra de traduire cette thématique, peu relayée jusqu'à présent. Impulser une dynamique en matière de santé sous disparité géographique des professionnels de santé. De ce fait, les Elus ont souhaité s'approprier comportements individuels liés à l'éducation à la santé, d'isolement, de situations induites par la territoire, concernant tous publics et toutes tranches d'âge. Celles-ci peuvent relever de La CPHD constate depuis quelques années des problématiques en lien avec la santé sur son

• **La politique de la Communauté de Communes en matière de santé**

territorialisée et coordonnée.
 que tous les parcours retenus ci-dessous ne peuvent être dissociés d'une offre médico-sociale **L'évolution de l'offre médico-sociale** est l'une des priorités retenues par le CTS, car il apparaît en effet,

démocratie sanitaire sont associées à son élaboration.
 Les enjeux liés à la santé mentale feront l'objet d'un projet territorial de santé mentale tel que défini par l'article 69 de la loi du 26 janvier 2016 et son décret d'application du 29 juillet 2017. Les instances de

1. Implantation – démographie des professionnels de santé
2. Parcours personnes âgées
3. Parcours précarité - vulnérabilité
4. Parcours handicap
5. Parcours adolescents et jeunes adultes
6. Améliorer l'accès aux soins urgents
7. Parcours addictions
8. Coopération hospitalières
9. Parcours développement de l'enfant
10. Parcours maternité – parentalité

La stratégie de mandat de la Région affiche des priorités en faveur de l'attractivité des territoires, de l'égalité d'accès aux soins, de l'installation des professionnels de santé, de la promotion de la santé sur les territoires et de l'adaptation des formations sanitaires et sociales.

Au regard des enjeux collectifs à relever, la Région a un rôle majeur à jouer dans la réponse à apporter aux citoyens en matière de santé et :

● **La politique du Conseil Régional en matière de santé**

Le PCT implique les collectivités dans tous les secteurs : résidentiel, tertiaire, transport de personnes et de marchandises, agriculture, déchets, industrie.

- réduire les émissions de gaz à effet de serre,
- réduire la consommation énergétique finale,
- réduire la consommation énergétique primaire des énergies fossiles,
- augmenter la part des énergies renouvelables,
- mener une politique de rénovation thermique des logements,
- développer les réseaux de chaleur

Enfin, depuis 2015, l'Etat a rendu obligatoire la mise en place d'un Plan Climat Energie Territorial (PCT) dont les objectifs sont de :

De plus, dans le cadre de la déclinaison départementale de la stratégie de santé 2018 – 2022, la préfecture du Doubs soutient le développement et la création des maisons de santé via la Dotation de soutien à l'investissement local (DSL) et la Dotation d'Equipement des Territoires Ruraux (DTR).

Des contrats de relance et de transition écologique permettront notamment de déterminer, pour chaque territoire signataire, les mesures les plus utiles et de donner un meilleur accès aux droits élémentaires : l'éducation, le logement, la santé.

Dans le cadre de sa responsabilité de chef de projet de la Mission Interministérielle de Lutte contre les Drogues et les Conduites Addictives (MILDECA) dans la déclinaison du Plan national de prévention et de sensibilisation des conduites addictives auprès des jeunes et de soutien des parents dans leur rôle éducatif. En effet, à travers les crédits MILDECA, l'Etat finance des programmes de renforcement des compétences psychosociales validés, au bénéfice des parents et des enfants, enjeu prioritaire.

Par ailleurs, la Préfecture du Doubs, dans le cadre de l'élaboration conjointe avec le Département du Doubs, et conformément aux dispositions de la loi NOTRE, a réalisé en 2017 son Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

Des contrats de relance et de transition écologique permettront notamment de déterminer, pour chaque territoire signataire, les mesures les plus utiles et de donner un meilleur accès aux droits élémentaires : l'éducation, le logement, la santé.

En 2020 ce sont 924 726 € qui ont été attribués, par le Département avec ses partenaires, pour soutenir 84 actions développées sur le territoire du Doubs.

Par ailleurs, au titre de son rôle en matière de prévention de la dépendance, le Département préside la Conférence des financeurs de la prévention de la perte d'autonomie. Ce dispositif permet de soutenir des actions de prévention en faveur des seniors (ateliers numériques, mémoire, activité physique adaptée, nutrition ...), de les soutenir à domicile par la prise en charge d'aides techniques, ou encore de proposer des actions en faveur des aidants.

- 2 305 bénéficiaires de la PCH et 800 évaluations PCH à domicile
d'aide

- 6 563 bénéficiaires de l'APA dans le Doubs au 31/12/2020 et 3 610 évaluations de 1ère demande réalisées à domicile par les travailleurs médico-sociaux du Département et de plan Département 7 jours sur 7 pour les personnes les plus dépendantes.

Dans le cadre de sa politique autonome en faveur des personnes âgées (PA) et des personnes en situation de handicap (PH), le Département du Doubs mène depuis de nombreuses années une politique volontariste sur le champ du maintien à domicile, avec la volonté de limiter le reste à charge pour le bénéficiaire et de garantir l'accès au service d'aide à domicile en tout point du

• *La politique du Conseil Départemental du Doubs en matière de santé*

La Région Bourgogne-Franche-Comté a vocation à être co-signataire des Contrats Locaux de Santé (CLS) et ses modalités d'intervention restent celles définies dans ses propres règlements d'intervention de droit commun en vigueur et contrats existants pour la sélection et l'éligibilité des projets. Les CLS étant évolutif, les participations régionales ne seront déterminées que sur la base de dossiers déposés, après instruction complète et validation par les instances régionales.

C'est ainsi que s'est définie l'ambition de la feuille de route santé 2019-2021 de la région Bourgogne-Franche-Comté adoptée par l'assemblée plénière le 27 juin 2019. Cette feuille de route est un document stratégique et prospectif qui propose une action régionale organisée pour les années à venir. En réponse aux enjeux identifiés, elle est organisée autour de deux défis : répondre au besoin de proximité et renforcer la prévention. Elle met en visibilité les actions existantes et accentue la mobilisation de la collectivité en faveur d'une santé pour tous et sur tous les territoires.

La région s'appuie également sur d'autres schémas régionaux pour établir sa politique régionale de santé et intègre des éléments de la feuille de route Handicap, de la Stratégie de Cohérence Régionale d'Aménagement Numérique (SCORAN), du Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires (SRADDET), et des engagements présents dans le plan de mandat.

la santé en Bourgogne-Franche-Comté ».

- Elle s'est engagée avec l'ARS dans un partenariat innovant et ambitieux au travers de la signature, le 29 mars 2018, de la convention cadre 2017-2022 « Pour une collaboration au service de la

- Elle co-pilote le Plan Régional Santé Environnement 2017-2021 (PRSE3) aux côtés de l'ARS et de l'Etat, d'abord pour son élaboration, puis aujourd'hui pour sa mise en œuvre et son suivi ;

Par ailleurs, le Département est présent via ses missions du service départemental de Protection Maternelle et Infantile (PMI) avec :

- des missions prénatales assurées par les sages-femmes (en 2020, 656 visites à domicile et 781 entretiens prénatals réalisés) et les infirmières puéricultrices (visites à domicile ou au centre médico-social),
- des missions postnatales effectuées par les infirmières puéricultrices : visites à domicile, permanences PMI, consultations infantiles en binôme infirmière puéricultrice et médecin,
- un bilan orthoptique pour les enfants de petite section (3 ans)
- un bilan en écoles maternelles pour tous les enfants en moyenne section et Projet d'Accueil Individualisé (PAI) pour les enfants de 3 et 4 ans. En 2020, 6117 enfants ont été vus par les infirmières puéricultrices et 897 par les médecins,
- un contrôle et un suivi des établissements d'accueil du jeune enfant et d'accueil collectif de mineurs,
- l'agrément des assistants maternels : 360 assistants maternels ont bénéficié de la formation obligatoire,
- des consultations psychologiques à destination des enfants de moins de 6 ans et de leur famille
- une prévention et une protection de l'enfance en danger en lien avec les Directions Territoriales des Solidarités Humaines (DTSH) par tous les professionnels,
- des activités de planification familiale et d'éducation familiale : 1235 consultations effectuées par un médecin ou une sage-femme, 113 entretiens de conseil conjugal ou de planification et 11 séances d'actions collectives.

Dans le cadre du nouveau Plan départemental de l'insertion et de l'emploi, le Département se mobilise pour la levée des freins en matière de santé pour les bénéficiaires du RSA : l'un des objectifs est de mieux structurer l'offre en matière de prise en charge de la souffrance psychique et de bilans de santé. Dans ce cadre, les Directions Territoriales des Solidarités Professionnelles territoriales de Santé de coopérer activement avec les récentes Communautés Professionnelles territoriales de Santé (CPTS) et plus largement avec des Maisons de Santé pour proposer des accompagnements d'usagers en commun, à la fois sur le volet santé et le volet social. Plus globalement, le Département a mis en œuvre à compter à la fin de l'année 2019 une plateforme d'orientation des bénéficiaires du RSA, permettant de les aiguiller rapidement, dès leur entrée dans le droit, vers les dispositifs de diagnostic ou d'accompagnement pertinent (action financée au titre du plan pauvreté).

Enfin, le Département est présent aux côtés des territoires dans le cadre des contrats P@C dans lesquels il accompagne les politiques locales en matière de santé. Il peut ainsi accompagner financièrement des projets de maison de santé pluridisciplinaire. Il participe ainsi à la mise en œuvre du Schéma Départemental d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public (SDAASP).

• **La politique de la Caisse Primaire d'Assurance Maladie du Doubs en matière de santé**

Sous sa bannière institutionnelle, Agir Ensemble et Protéger Chacun, l'Assurance Maladie garantit et promet sur les territoires l'égal accès aux soins des populations.

Cette présence de terrain se caractérise notamment dans l'implémentation au sein des Maisons France Services. Elle facilite d'autant la conduite d'actions coordonnées irriguant plusieurs axes en lien avec les thématiques du Contrat Local de Santé.

En matière d'accès aux droits et d'accès aux soins, l'Assurance Maladie s'attache à augmenter le taux de recours des assurés les plus fragiles aux dispositifs sociaux de type CSS (Couverture Santé Solidaire). Elle met en œuvre son programme d'accompagnement individualisé des assurés en difficulté jusqu'à la réalisation des soins et mobilise les antennes des centres d'examen de santé pour accueillir et orienter les patients les plus précaires. Depuis fin 2019, elle expérimente également un programme local d'amélioration du recours aux soins gynécologiques pour les femmes en situation de précarité.

Dans le domaine de la prévention en santé, l'Assurance Maladie est aussi un acteur majeur grâce à la conduite de nombreuses actions de prévention notamment dans les domaines du dépistage organisé des cancers, de la vaccination, notamment antigripale, des soins bucco-dentaires (dispositif MT/Dents de soins gratuits pour les enfants et les jeunes), mais aussi de la lutte contre les addictions, de la prévention de l'obésité et du sport-santé. 2020 marquera aussi le lancement d'un vaste programme généralisé de prévention auprès des jeunes de 16 à 25 ans.

En complément, le dispositif Sophia, d'accompagnement à distance des patients atteints de maladies chroniques, initié avec le diabète, s'étend désormais à l'asthme.

La caisse est également investie aux côtés de l'ARS et des collectivités locales dans la promotion des territoires auprès des professionnels de santé dans les zones ou la démographie des professions de santé est fragile. Avec les contrats incitatifs à l'installation ou avec le forfait structure rémunérant les maisons de santé pluridisciplinaires et les centres de santé, l'Assurance Maladie favorise l'installation des professionnels libéraux et encourage l'exercice coordonné des équipes de soins primaires.

En déclinaison du programme national « Ma santé 2022 », Le déploiement, à compter de fin 2019, des assistants médicaux et le soutien institutionnel avec l'ARS à l'émergence des Communautés Professionnelles Territoriales de Santé (CPTS), vont permettre de regagner du temps médical et favoriser une meilleure prise en charge des patients, une meilleure coordination des soins et l'optimisation de la relation entre la ville et l'hôpital.

L'Assurance Maladie travaille également à la transition numérique et à la récupération de temps médical en promouvant auprès des professionnels de santé et ou des patients le DMP (Dossier Médical Partagé), les messageries sécurisées de santé, les téléconsultations et la télémédecine. L'ensemble de ces dispositifs ayant pour vocation de converger vers l'Espace Numérique en Santé décrit dans la loi.

La CPAM grâce à l'intervention de ses collaborateurs dédiés (Délégués et Conseillers Assurance Maladie, Praticiens Conseils, Conseillers Informatiques service) contribue quotidiennement à une meilleure coordination des soins, au virage ambulatoire et à la maîtrise des durées d'hospitalisation notamment au travers du Programme d'Accompagnement du retour à Domicile après hospitalisation.

Pour mener ces actions, l'Assurance Maladie s'intègre naturellement dans les dispositifs animés par l'ARS et les collectivités locales (comité territorial de santé, contrats locaux de santé) et s'appuie sur un large réseau de partenaires associatifs et institutionnels du monde sanitaire et social.

Enfin, l'Assurance maladie est un acteur majeur et reconnu au côté des services de l'Etat, de l'ARS, des professionnels et établissements de santé dans la lutte contre la pandémie Covid 19 (contact tracing, vaccination Covid, dispositif « allez vers », dispositif de compensation pour pertes d'activité, avances de trésorerie, développement des téléconsultations, mesures dérogatoires diverses...).

● *La politique de la MSA en matière de santé*

Depuis toujours, la MSA a la volonté de jouer son rôle sur les territoires en proximité avec ses adhérents. Les actions, déployées par la MSA dans le domaine sanitaire et social, la confortent dans sa double légitimité d'organisme de protection sociale et d'acteur de référence sur les territoires ruraux.

L'originalité de son guichet unique (couvrant les domaines maladie, famille, vieillesse, prévention santé et santé sécurité au travail, action sanitaire et sociale de l'ensemble de ses adhérents), la force de sa gouvernance et l'implication quotidienne de ses délégués cantonaux élus, le maillage de sa présence sur les territoires lui permettent d'apporter une offre de services globale et innovante, propre à ses assurés et partenariale à l'ensemble de la population.

Le Contrat Local de Santé constitue, pour la MSA, une échelle territoriale adéquate à l'expression des besoins regroupés dans un diagnostic et à la mise en place en réponse par des actions opérationnelles.

● *La politique de la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du Doubs en matière de santé*

La politique éducative sociale et de santé en faveur des élèves s'inscrit dans les objectifs généraux de l'Ecole et vise à réduire les inégalités sociales, d'éducation et de santé pour permettre la réussite de tous les élèves et promouvoir une Ecole plus juste et plus équitable.

Elle contribue à offrir aux élèves les conditions favorables aux apprentissages et vise à permettre à chacun d'entre eux d'acquérir les connaissances et la culture nécessaires à la construction d'un individu et d'un citoyen responsables.

Dans ce cadre, les élèves, de la maternelle au lycée, bénéficient :

- de bilans de santé permettant de repérer des difficultés pouvant entraver les apprentissages,
- d'accueil, d'écoute, d'accompagnement et de suivis individualisés,
- d'éducation à la santé collective et individuelle afin de développer les comportements favorables à leur santé,

Pour les élèves porteurs de handicap ou de maladie chronique, mise en place d'aménagements facilitant leur scolarisation.

Concernant le repérage et la prise en charge du mal-être des élèves, l'Académie poursuit la formation au repérage de la crise suicidaire pour les personnels des établissements.

Agir pour l'amélioration du climat scolaire est une des priorités de l'école.

Ceci exige une implication résolue de tous les acteurs de la communauté scolaire, sans oublier d'inclure les pratiques partenariales prenant en compte les acteurs locaux, les représentants d'autres institutions (police, gendarmerie, justice, santé, collectivités territoriales, etc.), les associations partenaires de l'école, les chercheurs en éducation...

Avec ses 47 communes et d'une superficie de 567 km², la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs est résolument rurale et peu dense (densité de 39,4 habitants par km² contre 105,8 pour la moyenne nationale). La population compte **26 478 habitants** (Source : Fiche signalétique au 01/01/19). Le territoire se situe sur la zone géographiquement homogène que constitue le premier plateau du massif du Jura : l'altitude varie de 420 m (à Chaux les Passavant dans la vallée de l'Audeux) à 1 092 m (au Mont Chaumont à Longemaison).

Les Portes du Haut Doubs bénéficient d'un environnement souvent décrit comme verdoyant, attractif avec un paysage équilibré, un habitat dispersé et typiquement rural avec les fermes comtoises. Il est traversé par des routes importantes : la N57 en direction de Pontarlier et Lausanne et la D461, dite « route des microtechniques » qui relie Besançon à la Chaux de Fonds. Grâce à ces deux axes, et à sa proximité avec Besançon, le Pays des Portes du Haut Doubs est extrêmement attractif.

La ville centre, Valdahon, accueille les équipements et les services publics et privés qui rayonnent sur l'ensemble du Pays. Plusieurs bourgs complètent le maillage du territoire et jouent un rôle de pôles secondaires essentiels à la vie rurale. Les Premiers Sapins, Bouclans, Pierrefontaine-Les-Varans, Orchamps-Vennes ou encore Vercey-Villedieu-Le Camp offrent des services de proximité, et représentent des points de vie économique pour les agriculteurs, les artisans et les petites entreprises.

La Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs a une dynamique démographique positive avec une croissance de + 8,5%. C'est un territoire jeune dans lequel les moins de vingt ans représentent plus d'un quart de la population (27,5%) tandis que les plus de 75 ans représentent moins 10%. On note un indice de vieillissement faible s'élevant à 55,1 contre 86,1 dans la région Bourgogne-Franche-Comté. Seuls 39,9% des personnes âgées de plus de 75 ans dans le territoire vivent seules, c'est très inférieur à la moyenne départementale (45%). Les ménages monoparentaux sont eux-aussi plus rares dans le territoire (6,8%) que dans le Doubs (8,3%).

En termes d'offre de soins, La Communauté de Communes est située entre deux plateaux techniques que sont Besançon et Pontarlier. Une offre de services variée est déployée sur le territoire pour répondre aux besoins des habitants :

- Deux maisons de santé pluri professionnelles (MSP) à Nods (Les Premiers Sapins) et à Orchamps-Vennes + un projet à Avoudrey
- Un Relais Petite Enfance
- Une Mission Locale – Espace Jeunes à Valdahon
- Transport à la demande Libertad

Vu le Code de la Santé Publique, notamment les articles L. 1434-2, L. 1434-10

Vu l'article L 1434-2 du Code de la Santé Publique : « le projet régional de santé est constitué :

1. D'un cadre d'orientation stratégique, qui détermine des objectifs généraux et les résultats attendus à dix ans ;

2. D'un schéma régional de santé, établi pour cinq ans sur la base d'une évaluation des besoins sanitaires, sociaux et médico-sociaux et qui détermine, pour l'ensemble de l'offre de soins et services de santé, y compris en matière de prévention, de promotion de la santé et d'accompagnement médico-social, des prévisions d'évolution et des objectifs opérationnels.

Ces objectifs portent notamment sur la réduction des inégalités sociales et territoriales en matière de santé, sur l'amélioration de l'accès des personnes les plus démunies à la prévention et aux soins, sur le renforcement de la coordination, de la qualité, de la sécurité, de la continuité et de la pertinence des prises en charge sanitaires et médico-sociales ainsi que sur l'organisation des parcours de santé, notamment pour les personnes atteintes de maladies chroniques et les personnes en situation de handicap ou de perte d'autonomie. Ils visent également à organiser la préparation du système de santé aux situations sanitaires exceptionnelles dans le cadre du dispositif d'organisation de la réponse du système de santé en cas de situation sanitaire exceptionnelle « ORSAN » mentionné à l'article L 3131-11.

Ils peuvent être mis en œuvre par les contrats territoriaux de santé définis à l'article L 1434-12, par les contrats territoriaux de santé mentale définis à l'article L 3221-2 ou par les contrats locaux de santé définis à l'article L 1434-10 ;

3. D'un programme régional relatif à l'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies ;

Dans les territoires frontaliers et les collectivités régies par l'article 73 de la Constitution, le projet régional de santé organise, lorsqu'un accord cadre international le permet, la coopération sanitaire et médico-sociale avec les autorités du pays voisin. »

Vu l'article L 1434-10 IV alinéa du Code de la Santé Publique : « La mise en œuvre du projet régional de santé peut faire l'objet de contrats locaux de santé conclus par l'agence, notamment avec les collectivités territoriales et leurs groupements, portant sur la promotion de la santé, la prévention,

les politiques de soins et l'accompagnement médico-social et social. »

Vu l'arrêté en date du 2 juillet 2018 portant adoption du Projet Régional de Santé 2 (PRS 2) de la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Portes du Haut-Doubs du 28 juin 2021 portant sur son engagement dans une démarche d'élaboration d'un Contrat Local de Santé à l'échelle de son territoire, approuvant le projet de Contrat Local de Santé pour le territoire

Il est convenu ce qui suit :

Article 1 : Les parties prenantes au contrat

- Les signataires engagés dans le contrat
- L'ARS
- La Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs
- La Préfecture du Doubs
- Le Conseil Régional de Bourgogne Franche Comté
- Le Conseil Départemental du Doubs
- La Direction Départementale des Services de l'Education Nationale du Doubs
- La MSA
- La CPAM du Doubs

- Les partenaires institutionnels et associatifs identifiés qui seront associés selon le besoin

- L'Etat (Direction Départementale des Territoires)
- Les Communes et CCAS du territoire
- Les établissements scolaires
- Les Centres Hospitaliers
- Les Maisons de Santé Pluri-professionnelles
- Les établissements médico-sociaux
- Les associations et acteurs œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des personnes âgées (ADMR, Mutualité Française, CARSAT, DAC...)
- Les associations et acteurs de la prévention (IREPS, Mutualité Française, ANPAA 25, ADDSEA, Aides 25, Maison des Adolescents du Doubs, Rés'Ado),
- Les associations et acteurs institutionnels œuvrant dans le domaine de l'accompagnement des professionnels de santé libéraux (CDOM du Doubs, URPS, FEMASCO...)
- Les représentants des usagers

Article 2 : Le périmètre géographique du contrat

Les communes de la Communauté de communes des Portes du Haut Doubs sont :

Adam-lès-Vercel, Avoudrey, Belmont, Bouclans, Bremondans, Chaux-lès-Passavant, Chevigney-lès-Vercel, Consolation-Maisonnettes, Courtetaïn-et-Salans, Domprel, Epenouse, Epenoy, Etalans, Etray, Eysson, Fallérans, Flangebouché, Fournets-Luisans, Fuans, Germéfontaine, Gonsans, Grandfontaine-sur-Creuse, Guyans-Durnes, Guyans-Vennes, La Sommette, Landresse, Laviron, Les Premiers Sapins, Longechaux, Longemaison, Lora, Magny-Châtelard, Naisy-lès-Granges, Orchamps-Vennes, Orsans, Ouvans, Passonfontaine, Pierrefontaine-lès-Varans, Plaimbois-Vennes, Valadahon, Vellerot-lès-Vercel, Vennes, Vercel-Villedieu-le-Camp, Vernierfontaine, Villers-la-Combe, Villers-Chief, Voires

Ce périmètre est susceptible d'évoluer, par voie d'avenant, pendant la durée du présent contrat, en fonction des retraits ou adhésions nouvelles de communes.

Article 3 : les modalités de gouvernance

La gouvernance est assurée par les instances suivantes :

- Un Comité technique composé des partenaires et porteurs d'actions, l'Animateur Santé du territoire (AS) et du Chargé de Mission en Développement Territorial de Santé ARS (CMDTS), qui aurait pour missions d'échanger sur la réalisation des actions et de préparer les réunions du COPIL CLS. Ce groupe de travail se réunira au moins deux fois par an.
- Un COPIL CLS composé des signataires du CLS, qui aurait pour mission de suivre l'état d'avancement de la mise en œuvre du CLS et de définir la programmation annuelle des actions se réunira au moins deux fois par an.
- Une assemblée plénière CLS qui réunirait les élus, les institutions les professionnels mobilisés, les associations porteuses d'actions et les représentants des usagers sur les questions de santé sur le territoire. Elle se réunira une fois par an pour communiquer sur les réalisations du CLS.

Article 4 : Les orientations stratégiques et les actions du contrat

Suite au diagnostic partagé, présenté en octobre 2019, trois axes de travail prioritaires ont été définis portant sur :

- La démographie médicale, décloisonnement des professionnels de santé, du médico-social, du sanitaire et du social, accès au soin (particulièrement pour les personnes handicapées)
- La prévention (cancers, nutrition-santé, auprès des jeunes)
- La santé-environnement.

La thématique « Améliorer les parcours de soins et la prévention » représente l'axe 1 du Contrat et présente des actions portant sur la promotion de la santé, l'autonomie, le soutien à la parentalité, la lutte contre les addictions et les conduites à risque, la santé psychique, le dépistage.

Les thématiques « Démographie médicale » et « Décloisonnement des professionnels de santé, du médico-social, du sanitaire et du social » sont regroupées dans l'axe 2 « Renforcer les soins de proximité ».

L'axe 3 décline les actions sur la thématique Santé Psychique.

L'axe 4 décline les actions relatives à la Santé Environnement.

Enfin, l'axe 5 "Coordination, animation et évaluation", définit les modalités de mise en œuvre du contrat.

Ces orientations stratégiques sont présentées dans le tableau ci-dessous :

AXE	ORIENTATION	N° de la fiche	Intitulé	PORTEURS	
1. AMELIORER LES PARCOURS DE SOINS ET LA PREVENTION	Jeunesse	1	Ecouter, sensibiliser et orienter les jeunes : Déployer de Rés'Ado et de l'action « Parole en Tête »	Rés'ado/ MDA du Doubs	
	Jeunesse	2	Promouvoir le Pass'Santé Jeunes	IREPS	
	Jeunesse	3	Prévenir les conduites à risques auprès des jeunes	CSAPAs, IREPS, CICS, MDA du Doubs	
	Précarité	4	Promouvoir la santé des personnes en situation de précarité	IREPS	
	Prévention contre le cancer	5	Promouvoir dépistage contre le cancer auprès des habitants	CRCDC, professionnels de santé, collectivité et collectifs associatifs	
	Nutrition santé	6	Promouvoir une meilleure alimentation et favoriser l'activité physique	CROS, RéPPOP, IREPS, Professionnels de santé	
	Prévention des conduites addictives	7	Prévenir les conduites addictives auprès des habitants	CSAPAs, CARRUD et professionnels de santé	
	2. RENFORCER LES SOINS DE PROXIMITE	Accès aux soins	8	Promouvoir le territoire pour l'installation médicale	Collectivité, FEMASCO, ARS, Professionnels de santé
		Accès aux soins	9	Développer l'exercice coordonné	Collectivité, FEMASCO, ARS, Professionnels de santé
		Accès aux soins	10	Améliorer la coordination et le parcours des Personnes âgées sur le territoire	Collectivité, DAC, Conseil Départemental, ARS, Professionnels de santé

Article 5 : Les engagements réciproques des signataires

Les parties signataires du présent contrat décident de coordonner leurs efforts pour contribuer à la réalisation des objectifs stratégiques partagés, au service de la santé dans les territoires de la région Bourgogne-Franche-Comté.

➤ Coordination et coopération

Pour ce faire, elles décident de mettre en œuvre un partenariat structuré et de mobiliser leurs compétences et moyens propres sur des projets définis conjointement.

Elles s'entendent sur les modalités de leur collaboration et s'engagent à participer aux réunions et aux instances et à s'informer réciproquement sur tous sujets en lien direct ou indirect avec le présent contrat.

Plus particulièrement, elles s'efforcent d'échanger sur des chiffres et des données stratégiques pour le territoire et de s'éclairer sur d'éventuelles nouveautés et/ou difficultés locales.

➤ Plan d'actions partagé

Les parties signataires du présent contrat s'engagent conjointement sur un plan d'actions. Elles s'engagent à le faire vivre dans la durée, à l'animer et à le faire évoluer au regard des enjeux et besoins des usagers.

Les projets retenus conjointement devront être porteurs d'une forte plus-value et concourir à la réduction des inégalités d'accès aux soins et à la promotion de la santé sur les territoires. Les initiatives et actions locales innovantes, exemplaires en matière de prévention, de prise en charge et d'accueil des professionnels de santé seront accompagnées.

Collectifs associatifs, collectifs	Plateforme de Santé Mentale, CHS de Novillars, GEM Floral, professionnels de santé	11	Retrouver du lien social et des espaces de convivialité	Santé mentale	3. AMELIORER LA SANTE PSYCHIQUE
Collectivité, ARS, IRPS	Collectivité, ARS, Région BFC, ATMO	13	Sensibilisation et prévention des risques liés aux espèces à pollens allergisants et lutte contre la prolifération de l'Ambrosie	Santé Environnement	4. SANTE-ENVIRONNEMENT
Collectivité/ARS	mise en œuvre du Contrat Local de Santé	15	Animer, communiquer et suivre la	Evaluation	5. COMMUNICATION ANIMATION EVALUATION

L'ARS s'engage à financer le poste d'animateur du CLS du territoire à hauteur maximum de 50% du cout d'un ETP et d'un montant plafonné à 25000 € par an.

➤ Communication et valorisation

Les parties signataires du présent contrat s'engagent à communiquer conjointement sur toutes les actions conduites et à valoriser leur partenariat, notamment auprès des acteurs de la santé et dans les territoires.

Article 6 : La durée et modification du contrat

Le présent contrat entre en vigueur à compter de sa signature par les parties. Il est conclu pour une durée de cinq ans.

Sur la base des enseignements du suivi annuel présentée chaque année dans le cadre du COPIL CLS, le présent contrat peut être modifié et complété par le biais d'avenants dûment approuvés par les parties et adoptés dans les mêmes conditions que la présente convention, après validation préalable en COPIL CLS. Ces modifications pourront concerner notamment :

- de nouveaux partenaires qui pourront s'associer au présent contrat selon ces modalités
- de nouvelles orientations et actions qui pourront être ajoutées à la programmation à la place de celles listées dans le présent contrat

Article 7: Le suivi et l'évaluation

a) Suivi annuel

Un suivi annuel a pour objet :

- l'examen contradictoire du bilan annuel de réalisation des actions prévues au contrat à l'année n-1 ;
- l'évaluation des résultats sur la base des indicateurs prévus au contrat ;
- l'analyse des perspectives pour l'année n et les années à venir ;
- la définition d'éventuels avenants.

Le suivi annuel est réalisé au sein du COPIL CLS.

b) Evaluation finale

L'évaluation finale permet de mesurer l'efficacité et l'efficience des actions réalisées, ainsi que la qualité de leur mise en œuvre. Elle fait l'objet d'une fiche action annexée au présent contrat.

Article 8: Communication

Les études et résultats publiés, édités, divulgués, dans le cadre de l'exécution du présent contrat quel que soit le support, devront mentionner les noms et logos des différents signataires. Les signataires bénéficieront d'un droit de regard sur lesdites éventuelles publications.

Les signataires s'engagent à apposer en couleur, ou à faire apposer en couleur, le logotype des signataires et à ce qu'il soit fait mention des signataires, sur les supports de communication, d'information et de promotion, et lors des interventions ou présentations orales dans le cadre

d'opérations de relations publiques et de relations presse, réalisées dans le cadre de l'exécution des présentes et ce, pendant toute la durée du contrat.

En cas de litiges ou de différends survenant entre les signataires, les parties s'engagent expressément à soumettre leur différend à des conciliateurs qu'elles auront désignés.

Une solution amiable devra intervenir dans un délai maximum de 6 mois à compter de la date à laquelle la désignation du premier conciliateur est notifiée à l'autre partie. Faute d'accord dans le délai imparti, la juridiction compétente pourra être saisie.


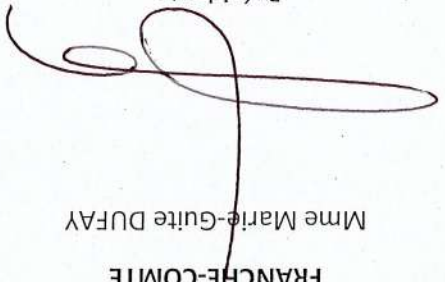
Article 9: Résiliation et recours



La présente convention pourra être résiliée à tout moment, par volonté concordante des parties d'y mettre fin.

En cas de non-respect par l'une des parties de l'une de ses obligations résultant du présent contrat, celui-ci pourra être résilié de plein droit par les autres parties, sans préjudice de tous autres droits qu'elles pourraient faire valoir, à l'expiration d'un délai de deux mois suivant l'envoi d'une lettre recommandée avec accusé de réception valant mise en demeure de se conformer aux obligations contractuelles et restée infructueuse.

Les parties se réservent la possibilité de porter devant le Tribunal Administratif compétent, tout litige résultant de l'interprétation ou de l'exécution du présent contrat, qui n'aurait pas pu trouver de solution amiable.

<p>PREFECTURE DU DOUBS</p> <p>M. Serge DELRIEU</p>  <p>Sous-Préfet de Pontarlier</p>	<p>COMMUNAUTE DE COMMUNES PORTES DU HAUT DOUBS</p> <p>M. François CUCHEROUSET</p>  <p>Président</p>	<p>AGENCE RÉGIONALE DE SANTE DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>M. Pierre PRIBILE</p>  <p>Directeur général</p>
--	---	--

<p>EDUCATION NATIONALE</p> <p>M. Patrice DURAND</p>  <p>Directeur académique</p>	<p>CONSEIL DÉPARTEMENTAL DU DOUBS</p> <p>Mme Christine BOUQUIN</p>  <p>Présidente</p>	<p>CONSEIL RÉGIONAL DE BOURGOGNE FRANCHE-COMTÉ</p> <p>Mme Marie-Guite DUFAY</p>  <p>Présidente</p>
--	---	--

<p>MUTUALITÉ SOCIALE AGRICOLE</p> <p>M. Sylvain CHARLES</p> <p>Mme Maguerite GAUTHIER</p>  <p>Président</p>	<p>CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE</p> <p>Mme Nicole CABROL</p> <p>TARRAREY</p>  <p>Directrice par intérim</p>
---	---

Comité Territorial de Santé du Doubs
Priorisation du PRS 2- 2018 - 2027

Suite à la consultation de ses membres, et aux échanges lors de sa réunion du 26 octobre 2017, le Conseil Territorial de Santé (CTS) du Doubs, a confié, au bureau élargi, réuni le 15 novembre, le soin de fixer ses priorités parmi les objectifs déclinés dans le projet de Programme Régional de Santé (PRS).

A noter que **la santé mentale** n'est pas prise en compte dans cette priorisation puisqu'elle doit faire l'objet d'un projet territorial de santé mentale tel que défini par l'article 69 de la loi du 26 janvier 2016 et son décret d'application du 29 juillet 2017. Néanmoins la présente démarche ne saurait l'exclure totalement puisque la plupart des thèmes retenus par le CTS concernent également les patients atteints de maladie psychique.

L'évolution de l'offre médicosociale est l'une des priorités retenues par le CTS, car il apparait en effet, que tous les parcours retenus ci-dessous ne peuvent être dissociés d'une offre médicosociale territorialisée et coordonnée.

Il est indispensable que les différents acteurs de chacun de ces parcours se connaissent et puissent œuvrer ensemble à l'amélioration de la prise en charge.

Cette préoccupation doit être prise en compte par les COPIL des CLS qui ont vocation à couvrir l'ensemble des bassins de vie du ressort du CTS.

Il convient également de rappeler les principes fondamentaux de l'offre médicosociale qui doivent constituer les lignes de conduite pour les années à venir :

- Maintenir une progression soutenue et régulière de l'offre médico-sociale car les besoins ne sont pas tous satisfaits actuellement et ils ne cessent de s'accroître
- Assurer une répartition équitable sur le territoire de l'offre médico-sociale pour compenser les inégalités existantes,
- Développer le panel des alternatives à la prise en charge complète (accueil de jour, accueil temporaire, structure de répit pour les aidants, SSIA-D-PA)
- Associer et coordonner les différents partenaires financiers (ARS, collectivités territoriales, Département, intercommunalités..) dans un cadre contractuel pluriannuel,
- Améliorer l'efficacité de ces établissements et structures : taille critique, professionnalisation, adaptation à l'évolution des besoins, organisation collective (procédure « trajectoire »)
- Contenir l'évolution du reste à charge financier pour les bénéficiaires
- Prendre tout particulièrement en compte la situation des personnes vieillissantes en situation de handicap

Priorité N°1 : Implantation des professionnels de santé – démographie des professionnels

Au-delà du nombre de médecins généralistes inscrits au Conseil de l'Ordre dans le Département du Doubs, qui reste légèrement supérieur à la moyenne nationale, c'est leur répartition au sein du

Le handicap est un domaine difficile à cerner car il présente des formes très diverses et concerne tous les âges de la vie. Sa réglementation est abondante et complexe, les structures d'accueil sont aussi variées que le handicap, les acteurs et les financeurs sont multiples.

Priorité N°4 : Parcours handicap

Le nombre de personnes en situation de précarité est en augmentation : 1/3 des familles monoparentales se trouvent sous le seuil de pauvreté. Il est cependant difficile, au sein d'un territoire, de repérer les personnes en situation de vulnérabilité ou de précarité. Ces personnes doivent parfois renoncer aux soins en raison du reste à charge, méconnaissent souvent leurs droits, et connaissent donc des difficultés d'accès aux soins. Les grandes agglomérations, Besançon en particulier, répondent en partie à ce problème en proposant des soins gratuits, dentaires et médicaux, mais cela n'existe pas en dehors des villes. Il semble donc nécessaire de :

- Renforcer les liens entre les travailleurs sociaux et les médecins de ville
- Promouvoir la santé dès le plus jeune âge
- Coordonner les offres des services de l'Etat et de l'Assurance Maladie,
- S'appuyer sur les associations humanitaires qui sont les plus au contact des personnes en situation de précarité et pourraient ainsi contribuer à un meilleur repérage.

Priorité N°3 : Parcours précarité - vulnérabilité

Le Doubs compte aujourd'hui 46 818 personnes âgées de plus de 75 ans soit 8,8% de sa population. L'indice de vieillissement (personnes de plus de 65 pour 100 personnes de moins de 20 ans) devrait passer de 72,2 aujourd'hui à 98,7 en 2036. Le Doubs est le département au taux d'équipement EHPAD/USLD (places pour 1000 habitants de plus de 75 ans) le plus faible de la région BFC (78,09 pour 100.000 habitants dans le Doubs contre 112,13 pour 100.000 habitants en moyenne régionale) avec une répartition géographique défavorable à certaines zones rurales. La politique de maintien à domicile est certes, très active mais elle doit encore être renforcée et à ses limites. Il importe donc de développer les capacités d'accueil, de les adapter à la dépendance et d'établir de véritables filières gériatriques avec un travail en réseau et de coordination des acteurs, afin de limiter les hospitalisations inadéquates.

Priorité N°2 : Parcours personnes âgées

Département qui pose des problèmes d'accès, rendant difficile l'accès à des soins de premier recours, sur des territoires entiers. Pour les spécialités médicales il existe aussi un vrai problème d'accès à certaines spécialités, les modes d'exercice des nouveaux médecins ayant changé. Ce même problème de recrutement des professionnels de santé se pose également dans les établissements sanitaires et médico-sociaux. Tous les moyens pouvant favoriser l'implantation de professionnels et une meilleure répartition géographique doivent être mis en œuvre ; ainsi, promouvoir la création d'activités partagées, et de cabinets secondaires et favoriser le développement de la télémédecine peuvent contribuer à compenser ce manque d'offre.

libérale...)

- D'informer le citoyen sur les degrés de l'urgence et les moyens d'y répondre (15, régulation répertoriée opérationnel des ressources (ROR)
 - De favoriser la prise en charge des « petites urgences » par les professionnels de proximité, en particulier au sein des maisons de santé pluridisciplinaires et de recenser ces possibilités dans le
 - De maintenir une permanence des soins ambulatoires (PDSA) dans tous les secteurs
- Dans ce contexte, il convient tout particulièrement :
- 30mn d'un service d'urgence et les SAU restent « sous tension ».

En dépit de toutes ces mesures, le Doubs compte encore de nombreux secteurs se situant à plus de zones rurales, mise en place de l'hélicoptère sanitaire doublant celui de la Protection Civile. partenariat avec l'ACOREL, GCS urgence et ORU, médecins correspondants de SAMU dans certaines régulation régionale de l'AMU en Franche Comté, régulation libérale sur la même plate-forme en Depuis plusieurs années des actions ont été mises en place, dont certaines ont eu valeur d'exemple : d'un Plan d'Action Régional sur les Urgences (PARU).

hôpitaux de proximité d'autre part, créent une situation « sous tension » qui a nécessité l'élaboration organisationnelle qu'économique, de maintenir des Services d'Accueil des Urgences (SAU) dans les Les problèmes de démographie des médecins généralistes d'une part, la difficulté, tant

Priorité N°6 : Améliorer l'accès aux soins urgents

mal les équipes et les institutions.

Pour autant l'accompagnement des jeunes « en difficulté » est une problématique récurrente qui met à Besançon qui accompagne les soins des adolescents.

sanitaire. Il est possible de s'appuyer sur certaines expériences comme celle de la Mission Locale de Il semble donc nécessaire de renforcer la coordination entre les secteurs social, médico-social et insuffisance d'aide dans la démarche et d'accompagner dans l'accès aux soins.

Cette population souffre encore de restrictions dans l'accès aux soins psychiatriques et d'une

Priorité N°5 : Parcours adolescents et jeunes adultes

- Développer la prévention du handicap en lien avec la médecine du travail et la médecine scolaire. (considérables)
 - Ajuster les équipements spécialisés aux besoins (places d'IME pour réduire des délais d'attente
 - Renforcer la prise en charge de l'autisme
 - Améliorer l'insertion de la personne handicapée dans l'école et dans le monde du travail
 - Améliorer la prise en charge psychiatrique de la personne âgée en EHPAD
 - Prendre en compte le vieillissement de la personne handicapée
 - Renforcer l'expertise des professionnels sociaux et coordonner leur action
 - Assurer un accompagnement personnalisé de la personne en situation de handicap
 - ils peuvent bénéficier, quel que soit l'organisme gestionnaire
 - aux usagers de mieux connaître les dispositifs de prise en charge du handicap, et les mesures dont
 - Mettre en place, dans les meilleurs délais, un « guichet unique » ou un « portail unique » permettant notamment en ce qui concerne les troubles de l'apprentissage
 - Renforcer le dépistage et la prise en charge précoces du handicap en particulier chez l'enfant, il paraît tout particulièrement important de :
- En dépit des progrès consécutifs à la loi du 11 février 2005 et à l'action des MDPH, le handicap reste encore pour beaucoup de personnes un « parcours du combattant », et certaines restent en « errance ».

Ces deux parcours sont liés. C'est dès le début de vie qu'une attention particulière des futurs parents est primordiale afin de permettre la prévention de troubles psycho-affectifs de l'enfant. La mobilisation de l'ensemble des acteurs qui interviennent dès cette période, est indispensable pour faciliter le dépistage et prévenir la progression des troubles des jeunes.

Priorité N°9 et 10 : Parcours développement de l'enfant et Parcours maternité – parentalité

Le GTT centre Franche Comté, regroupe, autour du CHRU, établissements support, 10 établissements membres, sanitaires et médico-sociaux, dont certains situés au-delà de son territoire (CH de Dole et Gray). Le GTT souhaite que le projet médical partagé, reposant sur des équipes médicales mutualisées, améliore l'accès et l'efficacité des prises en charge, en mettant en place de véritables parcours de soins, associant les secteurs sanitaires et médico-sociaux, avec un dossier médical commun. Dans le domaine de la psychiatrie, il souhaite, qu'à défaut de l'intégration du CHS de Novillars, dans le GTT « centre Franche Comté », le projet médical partagé de celui-ci, soit élaboré de concert avec celui du GTT psychiatrie (CHS de Novillars et Dole), car la psychiatrie constitue un élément à part entière des parcours de soins offerts à la population. Il souhaite enfin que ce groupement fonctionne dans le respect de l'autonomie des établissements membres et dans le cadre d'une coopération librement consentie par chacun des membres.

Priorité N°8 : Coopérations hospitalières

Il est indispensable de débiter la prévention aux addictions dès le plus jeune âge. A cet effet, la collaboration avec l'Education Nationale doit être privilégiée dès le primaire, et des actions de proximité au sein des établissements scolaires, dans tous les secteurs du territoire, sont nécessaires. Il conviendrait également de mieux former les médecins de proximité à la prise en charge des addictions en s'appuyant sur les structures existantes. L'offre de structures d'accueil, de prise en charge et d'accompagnement des patients porteurs d'addictions est concentrée (CSAPA, CAARUD...) sur les trois pôles urbains (Besançon, Montbéliard, Pontarlier). Des consultations avancées et des permanences déportées existent sur les autres territoires mais des zones blanches demeurent. Il apparaît ainsi nécessaire de renforcer le maillage de l'offre médico-sociale. Par ailleurs, le Doubs ne dispose pas d'une filière hospitalière de niveau 2 s'intégrant dans un niveau 3 à l'échelle de l'ex Franche-Comté, pilotée par le CHRU de Besançon. Cette filière est à développer. Enfin, il serait utile d'exercer, en partenariat avec les autorités judiciaires et de police, une vigilance accrue sur l'existence de trafics de stupéfiants dans les établissements scolaires, étant entendu que cette compétence ne relève pas de l'Agence Régionale de Santé.

Priorité N°7 : Parcours addictions

- De préserver la Permanence Des Soins des Etablissements de Santé (PDSES) en particulier dans le domaine médicotéchnique (imagerie, biologie)
- D'améliorer les conditions d'accueil des services d'urgence (délais et expertise),
- De maintenir et développer les soins urgents spécialisés : pédiatrie et santé mentale

Le dépistage des troubles des apprentissages de l'enfant reste encore tardif, principalement du fait d'une quasi absence de formation initiale des médecins sur ces sujets, et malgré les outils mis à disposition par l'Assurance Maladie.

Il semble également indispensable de former les professionnels qui interviennent autour de cette jeune population (personnels de cantine, enseignants, animateurs socio culturels et sportifs...) au dépistage des troubles, mais aussi à l'accompagnement des familles et à la valorisation des comportements favorables au développement de l'enfant et de ses compétences psycho-sociales.

Un travail sur la prise en compte des dimensions psychiques passant par un meilleur repérage, une prévention et un meilleur accès aux soins psychiques, est indispensable.

Enfin pour garantir la qualité et la sécurité des naissances, tout en préservant une offre de proximité, il paraît important de renforcer encore la coopération et les complémentarités entre les maternités publiques (CHRU, CH de Pontarlier, et même CH de Dole qui fait partie du même GHT) et la maternité de la Polyclinique de Franche Comté.

AXE 1 : AMELIORER LES PARCOURS DE SOINS ET LA PREVENTION

Fiche action n° 1
 Ecouter, sensibiliser et orienter les jeunes :
 Déployer de Rés'Ado et de l'action « Parole en Tête »

L'offre en santé psychique sur le territoire des Portes du Haut Doubs existe mais les besoins sont importants, particulièrement en pédopsychiatrie. L'offre se concentre sur les pôles de Besançon, Novillars et Pontarlier.
 Le parcours de santé pour les adultes est déjà complexe mais cela s'accroît encore pour les enfants et les jeunes au vu de l'offre existante limitée et de l'éloignement géographique des pôles de psychiatrie.
 Le développement d'une offre de proximité, assurée par un réseau spécialisé travaillant en relais avec des professionnels du secteur se construit dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale.
 Parmi ces acteurs de la santé psychique, la Maison de l'Adolescent joue un rôle central, elle offre des « consultations avancées » en s'appuyant sur des équipes relais de professionnels libéraux, elle porte le réseau Rés'Ado et le dispositif « Parole en tête » qui s'adresse aux jeunes âgés de 12 à 20 ans, à leurs parents et aux professionnels en contact avec ces jeunes (Missions locales, CSAPA, établissements scolaires et de formation des apprentis, structures médico-sociales, accueil périscolaires, maisons de quartiers, professionnels de santé...)
 L'action spécifique Parole en tête est un dispositif innovant car il permet à la fois de faire un état lieux des problématiques adolescentes sur un établissement scolaire (toutes les classes de 4^{ème}), de repérer les ados présentant des conduites à risques et de les orienter, d'informer et d'échanger sur les grandes questions de santé, d'égalité et de citoyenneté qui intéressent les jeunes et de développer un réseau avec des professionnels de terrain.
 Le Territoire du CLS Portes du Haut Doubs compte 4 établissements scolaires du second degré à Verceil, Valdahon, Orchamps-Vennes et Pierrefontaine les Varans

Motivation de l'action,
 contexte

- Assurer un temps d'échanges et d'écoute avec les adolescents (13/18 ans) dans un environnement favorisant le débat sur les questions de santé (prévention, promotion de la santé...) et de citoyenneté (prévention de la délinquance, égalité garçons-filles, droits et législation...)
- Assurer un repérage des situations problématiques et orienter les adolescents vers les structures adéquates (structures d'addictologie, la pédopsychiatrie, Protection judiciaire de la jeunesse (PJJ)...
- Adapter les thématiques/l'action aux lieux et publics grâce à un outil multithématique évolutif, à des professionnels venant de milieux différents, assurer un lien avec les établissements scolaires (signallement des problématiques repérées, participation à l'orientation des axes de travail des établissements scolaires)
- Construire et animer un réseau partenarial avec les acteurs de terrain en proximité avec les jeunes (animateurs, éducateurs, personnes de l'Education Nationale, professionnels de santé et/ou du social...) et favorable aux projets de coopération avec les professionnels de santé libéraux « équipes relais »

Objectifs de l'action

- Objectifs généraux :
- ✓ Faire réfléchir, agir et réagir les jeunes sur les thématiques qui les concernent
 - ✓ Contribuer à l'amélioration du climat scolaire et s'inscrire dans le programme des établissements scolaires du second degré

<p>✓ Assurer la promotion des dispositifs d'accompagnement des jeunes, accompagner et orienter en santé mentale</p> <p>Objectif opérationnel : Faciliter le repérage et l'intervention précoce auprès des adolescents dans les établissements scolaires grâce à l'appui de la Maison de l'Adolescent spécialisée en santé psychique, de l'Education Nationale et des autres partenaires de Rés'Ado pour mieux accompagner et orienter les jeunes présentant un mal être et/ou une souffrance psychique.</p>	<p>✓ Résumé de l'action : Ecouter, sensibiliser et orienter les jeunes, déployer l'action « Parole en Tête » en : <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurant un temps d'échanges et d'écoute avec les adolescents Assurant un repérage des situations problématiques et en orientant les adolescents vers les structures adéquates ✓ Construisant et en animant un réseau partenarial avec les acteurs de terrains en proximité avec les jeunes </p> <p>Porteur de l'action : Maison de l'Adolescent du Doubs Partenaires, acteurs à mobiliser Education Nationale, Conseil Départemental, CAF, DDSCSP, collectivités locales Population bénéficiaire : Adolescents Parents, professionnels de l'éducation, professionnels de santé Territoire concerné : Communauté de Communes Portes du Haut Doubs Etablissements scolaires du 2nd degré du territoire</p>	<p>Description du projet</p> <p>A court terme : d'ici 2022, que le dispositif ait couvert la totalité des établissements cibles. A moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse se développer et s'ancre A long terme : que cette action contribue à l'offre de santé psychique développée dans le cadre du Projet Territorial de Santé Mentale</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>Déploiement de l'action Parole en tête dès 2021 sur le Collège de Valdahon Extension de l'action souhaitable sur les trois autres établissements de Vercel, d'Orchamps-Vennes et de Pierrefontaine à 2022.</p>	<p>Calendrier prévisionnel</p> <p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Cout unitaire de l'action 240 euros (à multiplier par le nombre de classes sur chaque établissement) Taux d'intervention ARS : 100% Les actions parole en tête sont financées partiellement par l'ARS ; Un financement complémentaire est souhaitable pour assurer la couverture des 3 collèges du territoire de manière pérenne. Cofinancements : A travailler</p>	<p>Financement</p>	<p>Indicateurs</p> <p>Description : Nombre de séances de groupe réalisées sur le territoire Nombre d'élèves ayant bénéficié de l'action Valeur initiale : Cout unitaire de l'action 240 euros Fréquence de mesure : annuelle</p>
---	---	---	--	--	---------------------------	---

Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires

Source : Rapports d'activités de la MDA et plus spécifiquement de l'action Parole en tête.

Responsable du suivi : Chargé de Mission Prévention ARS

Priorités stratégiques PRS : PREVENIR ET EDUQUER AU PLUS TOT, DYNAMISER LA PROMOTION DE LA SANTE

Objectif général n°4 du Projet Régional de santé : positionner les maisons des adolescents comme structure de premier recours dans le système de prise en charge en santé

Lien parcours : Parcours santé mentale
Direction de la Santé Publique

Autre plan/programme/politique : Projet Territorial de Santé Mentale, lien avec la MILDECA

Motivation de l'action,
contexte

Le Pass'Santé Jeunes est un outil animé par des chargés de projets en prévention et promotion de la santé multithématiques de l'Institut Régional pour l'Education la prévention et la Promotion de la Santé (IREPS), a pour mission de mettre à disposition des conseils, astuces, ressources fiables, adresses utiles pour répondre aux questions des jeunes. A chaque âge, les jeunes peuvent avoir des interrogations, des expériences et des inquiétudes, un site internet propose donc des ressources documentaires adaptées (quizz, jeux, petits clips...), un répertoire des structures spécialisées par zones géographiques et les chargés de projet de l'IREPS peuvent accompagner au besoin des professionnels ou non pour monter une action de prévention/promotion de la santé à l'intention des jeunes.

Dans le cadre du Pass'Santé Jeunes, des groupes de pratique ou des cafés des parents sont également proposés sur différents thèmes (Compétences psychosociales, estime de soi, exposition aux écrans...)

Le Pass'Santé Jeunes permet à la fois de valoriser les actions existantes sur le territoire, il contribue à l'animation du réseau de partenaires aux côtés de la Maison des Adolescents (MDA) et Rés'Ado, des Centres de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie (CSAPA), de l'Education Nationale, des accueils périscolaires et des clubs socio-culturels, des relais petite enfance et des centres d'accueil et de loisirs. Il contribue à l'éducation, à la prévention et à la promotion de la santé pour tous en accompagnant et en formant les adultes entourant les jeunes.

Objectifs de l'action

- Recenser, faire connaître et valoriser les actions de prévention menées sur le territoire dans une démarche partenariale avec les acteurs locaux afin de soutenir une démarche de développement local, via le site internet du PSI
- Raporter et orienter les enfants/adolescents/parents et les professionnels en lien avec ce public vers les structures adéquates (Csa, MDA, pédopsychiatrie...),présentes sur le territoire via le site internet du PSI
- Mettre à disposition des jeunes et des encadrants (professionnels et parents) de l'information, de la documentation et des outils portant sur les thématiques enfants et jeunes via le site du PSI mais également par le biais de la pédagogie permettant l'emprunt d'outils ludiques et adaptés pour réaliser des actions de prévention
- Proposer des formations aux professionnels (équipes éducatives, animateurs et éducateurs sportifs/socio-culturels, éducateurs et moniteurs, parents...) afin d'assurer une cohérence dans les messages transmis et de développer une culture commune sur les stratégies d'intervention efficace (formation ou échanges de pratiques) sur les différentes thématiques jeunes, la promotion de la santé, le développement des compétences psycho-sociales....
- Animer un réseau constitué par les professionnels de terrain « spécialistes » et non spécialistes (animateurs périscolaires, entraîneurs de clubs sportifs, élus...)

Objectifs généraux :

Mobiliser, former et impliquer les acteurs locaux dans la promotion et la santé auprès des jeunes

Objectif opérationnel :

<p>✓ Informer, former et mettre à disposition de la documentation et de l'information vérifiée, adaptée, actualisée et contextualisée de proximité et développer une culture commune sur les messages de prévention et les stratégies d'intervention auprès des jeunes</p> <p>✓ Organiser des formations et des échanges interprofessionnels, échanges de pratiques...</p> <p>✓ Proposer un accompagnement méthodologique pour monter un projet de prévention et promotion de la santé s'adressant aux jeunes</p>	<p>Résumé de l'action :</p> <p>Promouvoir le Pass'Santé Jeunes en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensant, faisant connaître et valorisant les actions de prévention menées sur le territoire ✓ Répertoire et en orientant les adolescents/les professionnels en lien avec les adolescents et les parents vers les structures adéquates ✓ Mettant à disposition des jeunes et des encadrants de l'information, de la documentation et des outils adaptés ✓ Proposant des formations, échanges de pratiques aux professionnels ✓ Animant un réseau <p>Porteur de l'action :</p> <p>IREPS de Bourgogne Franche Comté Antenne du Doubs</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser</p> <p>Education Nationale, Conseil Départemental, CAF, DDCSPP, collectivités locales, CSAPA, MDA, Mission Locale, MFR...</p> <p>Population bénéficiaire :</p> <p>Jeunes âgés de 0 à 20 ans</p> <p>Parents, professionnels de l'éducation, professionnels de santé, encadrants (entraîneurs sportifs, animateurs socio-culturel, animateurs périscolaires...) élus...</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Portes du Haut Doubs</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>A court terme : d'ici 2025, que le dispositif soit identifié par les jeunes, les parents et les partenaires</p> <p>A moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse se développer et s'ancrer par la dynamique de réseau (mise en place de groupes de pratiques, réalisation de formation auprès des acteurs plus éloignés de la santé)</p> <p>A long terme : que cette action contribue à l'augmentation du nombre de projets en prévention/promotion de la santé réalisés à l'intention des enfants/jeunes sur le territoire.</p>	<p>Calendrier prévisionnel</p> <p>Déploiement de l'action Pass'Santé Jeunes depuis 2020, intensification souhaitée dans le cadre du CLS</p>
	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 10 000 Euros</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Les actions du Pass'Santé Jeunes sont financées par l'ARS dans le cadre du Contrat Pluriannuel d'Objectifs et de Moyens de l'IREPS</p> <p>Cofinancements : 0</p>	<p>Financement</p>	<p>Indicateurs</p> <p>Description :</p> <p>Nombre de séances de groupe réalisées sur le territoire</p> <p>Fréquence de mesure : annuel</p>

<p>Source : Site internet du PSJ, Rapports d'activités de l'IREPS</p> <p>Responsable du suivi : Chargé de Projet IREPS et Chargé de Mission Développement Territorial en Santé</p> <p>Priorités stratégiques PRS : PREVENIR ET EDUQUER AU PLUS TOT, DYNAMISER LA PROMOTION DE LA SANTE</p> <p>Lien parcours : plusieurs parcours</p> <p>Direction de la Santé Publique</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>

AXE 1 : AMELIORER LES PARCOURS DE SOINS ET LA PREVENTION

Fiche action n° 3
Prévenir les conduites à risques auprès des jeunes

La politique régionale de santé publique déclinée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028 tient compte des priorités nationales de la politique de prévention arrêtées le 26 mars 2018 par le Comité Interministériel pour la Santé :

- ✓ Prévenir dès le plus jeune âge de l'entrée dans les consommations nocives/les comportements à risque pour la santé
- ✓ Favoriser le développement de compétences psycho-sociales permettant à chaque enfant de grandir et de se construire en étant mieux « armé » face aux défis pour maintenir et préserver sa santé
- ✓ Favoriser les environnements favorables (bio-psycho-sociaux)

La notion de « conduite à risque » englobe toutes les pratiques ou comportements, répétés ou non, conduisant des personnes à se mettre en danger, sur les plans physique, psychologique ou social. Cette mise en danger peut traduire des tensions intimes, des difficultés d'éducation, de socialisation, d'insertion socio-économique ou encore des conflits de genre, d'identité culturelle ou familiale. Dans une société où la précarisation augmente, la croissance des vulnérabilités s'accroît et elles touchent des personnes de plus en plus nombreuses et diverses.

La prévention de ces risques sur la santé tant individuelle que collective est donc une priorité, particulièrement chez les enfants et les jeunes qui sont des adultes en devenir.

Sur le Territoire des Portes du Haut Doubs cela concerne plus de 7000 enfants et jeunes âgés de -20ans.

Motivation de l'action, contexte

- Développer la prévention des conduites addictives grâce au déploiement de programmes de prévention en établissements scolaires (Primavera/Unplugged) avec l'appui des CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de Solesa et de France Addictions
- Limiter les conduites à risques (RdRD = Réduction des Risques et des Dommages) par les campagnes d'affichage, les stands/actions de prévention (en milieu festifs par exemple avec le Collectif « Ensemble Limitons les Risques), avec la formation de professionnels au repérage du mal-être et de la crise suicidaire avec l'appui de l'IREPS
- Promouvoir les comportements favorables à la santé à travers les messages de prévention (Plan National Nutrition Santé, tabac/alcool, risques routiers...) pendant la scolarité (Parcours Educatif en Santé) avec l'appui de l'Education Nationale, du Conseil Départemental et Caisse d'Allocations Familiales
- Développer les compétences psychosociales permettant aux enfants et adolescents de se construire en intégrant les comportements favorables à leur bien-être et à leur santé, et en mettant en place des groupes de pratiques avec l'appui de l'IREPS dans le cadre du Pass Santé Jeunes
- Soutenir les parents via des programmes de soutien à la parentalité tels que le programme SPF (Programme Parents Familiales Programme pour aider les jeunes consommateurs et sa famille dans les problématiques de consommation addictives du jeune et ses répercussions au sein de la famille)

Objectifs de l'action

<p>déployé par Soléa, l'organisation de café des parents, ou de conférences thématiques</p> <p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Agir sur les causes de morbidité et comorbidités évitables (cancers, suicides, accidents de la voie publique...) ✓ Assurer la promotion des dispositifs d'accompagnement des jeunes : Les consultations jeunes consommateurs => favoriser la connaissance de ce dispositif et faciliter l'orientation du jeune et /ou de sa famille vers ces consultations portées par les CSAPA ✓ Déployer des programmes probants de prévention et de promotion de la santé <p>Objectif opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des actions de prévention par les professionnels de santé libéraux, dans les établissements scolaires, au sein des clubs sportifs/socio-culturels, avec l'appui des structures spécialisées de l'addictologie (CSAPAs), de l'Education Nationale, des collectivités, des partenaires institutionnels CAF et CD... 	<p>Calendrier prévisionnel</p>
<p>Résumé de l'action : Prévenir les conduites à risques chez les jeunes dans une logique de l'intervention précoce en addictologie en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer la prévention des conduites addictives ✓ Limiter les conduites à risques ✓ Promouvoir les comportements favorables à la santé ✓ Développer les compétences psychosociales ✓ Soutenant les parents <p>Porteur de l'action : CSAPA Soléa CSAPA France Addictions IREPS de Bourgogne Franche Comté MDA</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Education Nationale, Conseil Départemental, CAF, collectivités locales Population bénéficiaire : Enfants et jeunes de -20 ans scolaires et hors temps scolaires Parents, professionnels de la petite enfance de l'éducation, professionnels de santé</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Portes du Haut Doubs Etablissements scolaires du 1^{er} et du 2nd degré du territoire Accueil périscolaires</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>À court terme : d'ici 2022, que les programmes et actions soient connus des collectivités, partenaires et habitants des Portes du Haut Doubs</p> <p>À moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse se développer et s'ancre dans les différents établissements scolaires et périscolaires.</p> <p>À long terme : que cette action puisse permettre la baisse des consommations de produits psycho-actifs et la réduction des accidents, favoriser la préservation et le maintien de la santé des jeunes du territoire.</p> <p>Déploiement des programmes et action de prévention par les CSAPA depuis 2019 Calendrier annuel des formations Repérage de la crise suicidaire établi par l'IREPS avec inscription gratuite pour les bénéficiaires</p>	<p>Description du projet</p>

<p>Mise en place de groupe de pratique courant 2022 par l'IREPS sur diverses thématiques (cadre du Pass'Santé Jeunes) en fonction des besoins exprimés par les professionnels de terrain.</p>			<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Indeterminé</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Les actions et programmes SPF, Primavera et autres actions spécifiques sont intégralement financés aux CSAPA ainsi que les formations prévention du suicide et mise en place de groupes de pratique à l'IREPS dans le cadre du RRAPPS (Réseau d'Appui en Prévention et Promotion de la Santé)</p> <p>Cofinancements : aucun</p>		<p>Financement</p>
<p>Description :</p> <p>Nombre de Programmes Primavera déployés sur le territoire</p> <p>Nombre de Programmes SPF déployés sur le territoire</p> <p>Nombre d'actions/programmes spécifiques autres déployés sur le territoire</p> <p>Nombre de formations délivrées par l'IREPS</p> <p>Nombre de groupe de pratique organisés</p> <p>Valeur initiale : Non déterminée</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Rapports d'activités des structures CSAPA et IREPS</p> <p>Responsable du suivi : Chargé de Mission Prévention ARS</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : PREVENIR ET EDUQUER AU PLUS TOT, DYNAMISER LA PROMOTION DE LA SANTE</p> <p>Lien parcours : Parcours Addictologie, Cancer, Direction de la Santé Publique</p> <p>Autre plan/programme/politique : Plan cancer, Plan National de lutte contre le Tabagisme (PNT), lien avec la MILDECA</p>	<p>Indicateurs</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>		

AXE 1 : AMELIORER LES PARCOURS DE SOINS ET LA PREVENTION Fiche action n° 4 Promouvoir la santé des personnes en situation de précarité	
<p style="text-align: center;">Motivation de l'action, contexte</p> <p>La santé est une ressource de la vie quotidienne très inégalement répartie dans la société. Depuis plus de trente ans, de nombreuses études ont montré un risque accru de morbidité et de mortalité associé à la précarité, entendue comme « l'absence d'une ou plusieurs sécurités, notamment celle de l'emploi, permettant aux personnes et aux familles d'assumer leurs obligations professionnelles, familiales et sociales et de jouir des droits fondamentaux » (Joseph Wresinski, 1987). Ces inégalités s'expliquent par de multiples facteurs, individuels (modes de vie, comportements, littératie en santé...) mais surtout sociaux et environnementaux (niveau de revenu, logement, accès à l'emploi, culture...).</p> <p>Au niveau régional, le Programme régional d'accès à la prévention et aux soins des personnes les plus démunies* (Praps) 2018-2022, piloté par l'ARS BFC, coordonne la politique de santé en direction des personnes en situation de précarité : personnes désocialisées et/ou relevant de structures d'accueil, d'hébergement et d'insertion, migrants, habitants de logements insalubres, de quartiers prioritaires ou en veille active, personnes précaires en milieu rural, personnes en situation de précarisation du fait de la chronicisation de leur pathologie, personnes sous-main de justice et sortants de prison.</p> <p>L'Arps BFC contribue au Praps en accompagnant les acteurs intervenant auprès des populations en situation de précarité dans l'élaboration de leurs démarches de promotion de la santé. Un questionnaire a permis, en février 2021, de recueillir les besoins des acteurs des Portes du Haut-Doubs et du Doubs central afin de construire des propositions d'appui adaptées. Au total, 29 professionnels y ont répondu : en majorité des travailleurs sociaux et professionnels de santé de Centres médico-sociaux, CCAS, structures d'insertion professionnelles, Mission locale et maison de santé pluridisciplinaires.</p> <p>Concernant les besoins de santé des usagers, trois thématiques apparaissent prioritaires sur ces deux territoires : l'accès aux soins, la santé mentale et les conduites addictives. Les acteurs se saisissent de ces problématiques dans leurs accompagnements individuels, par le relais vers les partenaires compétents lorsque nécessaire, mais aussi parfois en mettant en place des actions collectives.</p> <p>En ce qui concerne les besoins des professionnels eux-mêmes, la mise en réseau avec des acteurs et dispositifs d'accès à la santé est citée en priorité. Sont également relevés le besoin d'échanges de pratiques, de soutien à l'implication des publics dans les projets, et la présentation d'outils pédagogiques.</p>	<p style="text-align: center;">Objectifs de l'action</p> <p>✓ Accompagner les acteurs des Portes du Haut-Doubs intervenant auprès des personnes en situation de précarité dans l'élaboration de démarches et projets de prévention et de promotion de la santé prenant en compte la participation des publics concernés</p> <p>✓ Renforcer les compétences et connaissances des acteurs sur les enjeux de santé précarité et les stratégies d'intervention efficaces en éducation et promotion de la santé des publics en situation de précarité.</p> <p><u>Objectifs généraux :</u></p>

Indicateurs	Description :
Financement	<p>Montant prévisionnel pour l'année 2021 : 3 850 € (7 jours de travail)</p> <p>Taux d'intervention ARS : L'leps bénéficie de financements ARS (via des dotations CPOM) pour déployer des actions sur les territoires contractualisés.</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Mise en place des premiers temps d'échanges au 2^e semestre 2021</p> <p>Accompagnement méthodologique à construire en fonction de ces échanges : sur toute la durée du CLS</p>
Résultats attendus	<p>A court terme : apport d'expertise et échanges de pratiques entre les acteurs sur les thématiques prioritaires ; appui à la mise en place de projets</p> <p>A moyen terme : dans la durée du CLS, développement de l'interconnaissance entre les acteurs et d'une dynamique de réseau</p> <p>A long terme : contribution à un meilleur accès des publics en situation de précarité du territoire à l'offre de prévention et de soins</p>
Description du projet	<p>Porteur de l'action : Ireps BFC – Antenne du Doubs</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Conseil Départemental, collectivités locales, DDCCSPP, CPTS, opérateurs de prévention des addictions, PTSM, CLSM</p> <p>Population bénéficiaire : Professionnels et bénévoles intervenant auprès de personnes en situation de précarité</p> <p>Personnes en situation de précarité accueillies ou accompagnées</p> <p>Territoire concerné : Pays des Portes du Haut-Doubs</p>
Objectif opérationnel :	<p>✓ Mettre en place des temps d'échanges entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux, autour des spécificités des problématiques de santé en lien avec la précarité, des thématiques prioritaires (accès aux soins, santé mentale, addictions) et de la connaissance des acteurs et dispositifs d'accès à la prévention et aux soins</p> <p>✓ Apporter un accompagnement méthodologique aux structures souhaitant mettre en place des actions de prévention et de promotion de la santé</p> <p>✓ Favoriser la prise en compte des impacts de la crise sanitaire dans les actions et projets élaborés</p> <p>Résumé de l'action :</p> <p>Promouvoir la santé des personnes en situation de précarité en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Recensant les besoins des acteurs intervenant auprès des publics éloignés du système de santé ✓ Organisant des temps d'échanges et de renforcement des compétences de ces acteurs, en lien avec les experts des thématiques prioritaires ✓ Adaptant les thématiques/l'action aux publics et acteurs ✓ Animant un réseau partenarial avec les acteurs de terrain de proximité
	<p>✓ Contribuer à renforcer l'interconnaissance et la mise en réseau entre les acteurs sanitaires, sociaux et médico-sociaux et les dispositifs d'accès aux soins et à la prévention</p> <p>✓ Lutter contre les inégalités sociales de santé</p>

<p>Nombre et type d'accompagnements méthodologiques réalisés sur le territoire Nombre et profils des acteurs (professionnels et bénévoles) concernés Types de structures Taux et facteurs de satisfaction Nombre et types de partenariats créés Nombre et types d'actions construites par les acteurs/participants Fréquence de mesure : annuel Source : Rapport d'activités annuel de l'ireps BFC, bilan annuel du CPOM Responsable du suivi : Chargé de projets Ireps</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>
<p>Nombre et type d'accompagnements méthodologiques réalisés sur le territoire Nombre et profils des acteurs (professionnels et bénévoles) concernés Types de structures Taux et facteurs de satisfaction Nombre et types de partenariats créés Nombre et types d'actions construites par les acteurs/participants Fréquence de mesure : annuel Source : Rapport d'activités annuel de l'ireps BFC, bilan annuel du CPOM Responsable du suivi : Chargé de projets Ireps</p> <p>Priorités stratégiques PRS : PREVENIR ET EDUQUER AU PLUS TOT, DYNAMISER LA PROMOTION DE LA SANTE</p> <p>Objectif général n°2 du Praps, : « Renforcer l'interconnaissance entre acteurs pour une approche globale de la santé des publics en situation de précarité et une meilleure transition vers l'offre de droit commun » ; objectif opérationnel 2.1 : « Mobiliser et renforcer les compétences des acteurs en matière de prise en charge globale de ces publics afin d'assurer la continuité du parcours de vie/parcours de santé » (FA 6.3 du Praps)</p> <p>Lien parcours : Parcours précarité, Parcours santé mentale, Parcours addictions Direction de la Santé Publique</p> <p>Autre plan/programme/politique : Stratégie nationale de prévention et de lutte contre la pauvreté, PDALPD</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>

AXE 1 : AMELIORER LES PARCOURS DE SOINS ET LA PREVENTION

**Fiche action n° 5 :
Promouvoir dépistage contre le cancer auprès des habitants**

<p>Priorité nationale depuis 2003, les cancers représentent la première cause de décès en Bourgogne-Franche-Comté : en moyenne chaque année, 7600 personnes décèdent d'un cancer (période 2009-2013 - Source : Inserm CépIDC / exploitation ORS).</p> <p>Diminuer l'incidence des cancers évitables en agissant sur les principaux déterminants que sont le tabac, l'alcool, l'activité physique, l'alimentation, l'environnement – dont l'environnement professionnel – ainsi que certaines maladies infectieuses est donc une priorité.</p> <p>Repérer pour agir au plus tôt est un levier essentiel, il convient donc d'améliorer les dépistages organisés (sein, colorectal, col de l'utérus) et le diagnostic précoce des cancers cutanés. Aussi, les actions de sensibilisation et d'information, la promotion des mesures préventives à l'intention du grand public sont essentielles pour que ces objectifs puissent être atteints.</p>	<p>Motivation de l'action, contexte</p>
<ul style="list-style-type: none"> - Organiser des manifestations, des réunions de sensibilisation destinées au grand public lors des grandes manifestations nationales d'Octobre Rose (DOCS), Mars Bleu (DOCCR), Juin vert (DOCCU), de la semaine de la vaccination (pour le vaccin HPV) - Organiser des actions de prévention sur les risques liés aux cancers (solaires/tabac/alcool...) auprès des différents publics (scolaires, personnes âgées, personnes handicapées, professionnels, collectivités...) avec l'appui des partenaires du réseau d'Appui à la Prévention et à la Promotion de la Santé (Association pour le Dépistage des Cancers CRCCD, CPAM, Association Santé Education et prévention sur les Territoires ASEPT, Mutualité Française, CSAPA, IREPS...) - Développer les dépistages gratuits avec l'appui des professionnels de santé, médecins, infirmières et pharmaciens étant souvent très impliqués. - Réaliser des campagnes d'affichage et de promotion (dans les cabinets médicaux, les pharmacies, les mairies...) lors des manifestations contre le cancer (lors d'Octobre rose, Mars bleu...) et pour la promotion de la vaccination - Soutenir et accompagner les initiatives locales développées par les professionnels de santé, les communes, les bénévoles autour de projets communs. - Fédérer des communautés diverses constituées de professionnels de santé, de commerçants, de bénévoles, de structures ESMS, scolaires ou périscolaire, d'élus... autour de projets de dépistage <p>Objectifs généraux : Faire davantage connaître les 3 dépistages auprès de l'ensemble de la population (calendrier des semaines de prévention)</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer une meilleure promotion de Mars bleu et veiller à la mise œuvre effective du dépistage organisé du col de l'utérus (DOCCU) ✓ Renforcer le rôle des professionnels de santé (médecins/sages-femmes/infirmiers...) sur leur territoire en matière de promotion de la santé ✓ Participer au rapprochement du monde du soin, de la prévention et du médico-social 	<p>Objectifs de l'action</p>

<p>Objectif opérationnel : Développer des actions de promotion santé multithématiques (en fonction du calendrier des campagnes nationales) par les professionnels de santé libéraux, avec l'appui de l'ASEPT, de la CPAM, de la Mutualité, du CRCD, de l'IREPS...</p>	
<p>Résumé de l'action : Promouvoir la démarche de prévention contre le cancer auprès des habitants en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Organisant des manifestations, des réunions de sensibilisation destinées au grand public ✓ Organisant des actions de prévention sur les risques liés aux cancers ✓ Développant les dépistages gratuits ✓ Réalisant des campagnes d'affichage et de promotion lors des manifestations contre le cancer et pour la vaccination ✓ Soutenant et en accompagnant les initiatives locales ✓ Fédérant des communautés diverses autour de projets <p>Porteurs de l'action :</p> <p>CRCD et CPAM : pour les dépistages organisés des cancers du sein, du col de l'utérus, colorectal...</p> <p>CRCD pour les campagnes nationales : Octobre Rose, Mars Bleu, Juin Vert. (A noter un projet pour 2021 portant sur la mise en œuvre par le CRCD d'un réseau d'ambassadeurs afin de promouvoir davantage le Dépistage Organisé au sein des territoires).</p> <p>ASEPT : actions de prévention auprès des scolaires sur les risques du tabac, les risques solaires</p> <p>Tous les professionnels de santé, les bénévoles d'associations locales, commerçants et élus impliqués dans des projets de dépistage et l'organisation de manifestations</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser CRCD, CPAM, ASEPT, MUTUALITE FRANCAISE, Education Nationale, Conseil Départemental, collectivités locales, professionnels de santé, bénévoles...</p> <p>Population bénéficiaire : Toute la population</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Portes du Haut Doubs</p>	<p>Description du projet</p>
<p>A court terme :</p> <p>d'ici 2025, que les actions Octobre Rose perdurent, que Mars Bleu soit mieux identifié et connu du grand public, que la prévention contre le cancer du col de l'utérus soit davantage relayée par la mise en œuvre du dépistage organisé et la promotion de la vaccination contre le HPV.</p> <p>A moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse se développer, que des partenariats soient formalisés pour pérenniser les actions mises en œuvre avec l'appui du réseau ambassadeurs du CRCD.</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>de santé via des actions impulsées par le centre hospitalier et la MSP (pharmaciens, sages-femmes, infirmiers et médecins...) dans la réalisation des dépistages</p>	<p>Calendrier prévisionnel</p>
<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p> <p>Taux d'intervention ARS :</p>	<p>Financement</p>

<p>L'ASEPT : financement CPOM Crédits FIR pour déployer des actions sur les territoires contractualisés.</p> <p>Le CRCDC BFC : financement par convention multipartite ARS BFC/DGCGDR BFC/MSA/CD 70 pour déployer des actions sur les territoires contractualisés dans le cadre du dépistage organisé des 3 cancers : sein, colorectal, col de l'utérus.</p> <p>ARS : crédits FIR</p> <p>La CPAM, partenaire de premier ordre sur cette action, co-financier principal avec l'ARS BFC dans le cadre du dépistage organisé, finance également certains projets sur AAP</p> <p>Cofinancements : Associations locales, collectivités, entreprises...</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Description : Nombre de manifestations accompagnées par le CRCDC Valeur initiale : non déterminée Fréquence de mesure : annuelle Source : Rapports d'activités de l'ASEPT, de la MUTUALITE et du CRCDC, bilans CPAM (concernant les dépistages organisés et les actions spécifiques) Responsable du suivi : Animateur Santé</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>
<p>Priorités stratégiques PRS : FAIRE LE CHOIX DE LA PREVENTION</p> <p>Lien parcours : Parcours Cancers Direction de la Santé Publique Autre plan/programme/politique :</p> <p>STRATEGIE DECENNALE DE LUTTE CONTRE LES CANCERS 2021-2030</p>	

AXE 1 : AMELIORER LES PARCOURS DE SOINS ET LA PREVENTION

Fiche action n° 6 :
 Promouvoir une meilleure alimentation et favoriser l'activité physique

Face à l'augmentation des fléaux de santé publique que sont l'obésité (particulièrement pédiatrique), du diabète, du cholestérol liés à l'alimentation déséquilibrée et à la sédentarité ayant une incidence morbide sur la santé par le développement de maladies cardio-vasculaires, de cancers... le Programme national nutrition santé (PNNS) lancé en 2001 inclue également l'activité physique régulière et adaptée à chacun.

Le Projet Régional de Santé 2018 2028 dans son axe « Faire le choix de la prévention » soutient et assure la promotion des actions portant sur la nutrition et l'activité physique qu'elles soient à l'intention des plus jeunes comme des personnes âgées.

Notre région enregistre tous les ans 5000 décès prématurés dont près d'un tiers seraient évitables par la modification des comportements individuels. Principaux facteurs de risque : la sédentarité et une alimentation trop riche, arrivent juste derrière le tabac et l'alcool.

La prévention et le dépistage de l'obésité pédiatrique reste une priorité de santé publique pour l'ensemble des territoires.

Motivation de l'action,
 contexte

- **Promouvoir/relayer les actions de prévention et les manifestations déployées dans le cadre du PNNS** par les collectivités locales (Charte Collectivités actives PNNs), le Conseil Départemental, les « aventuriers du goût » au collège, animations et ateliers à l'école et en établissements scolaires, « défis cubes énergie » dans les collèges, « Silver fourchette » défi des chefs dans les EHPAD, ou d'autres porteurs (Crocky Bouge)...
 - **Prendre en charge le surpoids chez les enfants avec l'appui du RéPOP** (Réseau de Prévention et Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique) assurant la formation de professionnels de santé de proximité et de relais. L'activité RéPOP est assurée au sein de l'Hôpital de proximité d'Ornans qui accueille et prend en charge des enfants en surpoids.
 - **Favoriser la pratique d'activité physique adaptée en fonction des capacités de chacun à tous les âges de la vie**, assurer la promotion des manifestations sportives collectives, ateliers Bons Jours « Force et forme au quotidien » et « Equilibre », activités de plein air et activités handisports qui seront à l'honneur dans le cadre du Projet des Jeux Olympiques et paralympique de 2024 porté par Le Département du Doubs ...
 - Promouvoir le « sport sur ordonnance » assuré par les professeurs d'Activité Physique Adaptée) APA prescrit par les médecins pour les patients présentant des pathologies chroniques
 - **Former et développer le réseau de professionnels de la pratique physique adaptée** avec l'appui du CROS Réseau Sport pour accompagner les **différents publics (enfants, patients chroniques, PH, PA)**
 - Développer des actions de santé publique pour tous les publics type « Parcours du Cœur »
- Objectifs généraux :**
- Faire davantage connaître les dispositifs existants proposant un accompagnement autour de la nutrition et la pratique d'activité physique

Objectifs de l'action

<p>- Assurer une meilleure promotion de l'activité physique et des possibilités de pratique à proximité sur le territoire</p>	
<p>Objectif opérationnel :</p> <p>- Développer des actions de prévention concernant l'équilibre alimentaire et la pratique d'activité physique par les professionnels de santé libéraux, dans les établissements scolaires, au sein des clubs sportifs/socio-culturels, avec l'appui du RéPOP, de l'Education Nationale, des collectivités, de la Mutualité...</p>	
<p>Résumé de l'action : Promouvoir une meilleure alimentation et favoriser l'activité physique en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurant la promotion/relayent les actions de prévention et les manifestations déployées dans le cadre du PNNS ✓ Prenant en charge le surpoids chez les enfants avec l'appui du RéPOP (Réseau de Prévention et Prise en charge de l'Obésité Pédiatrique). ✓ Favorisant la pratique d'activité physique adaptée en fonction des capacités de chacun à tous les âges de la vie ✓ Assurant la promotion du « sport sur ordonnance » prescrit par les médecins pour les patients présentant des pathologies chroniques ✓ Formant et développant le réseau de professionnels de la pratique physique adaptée pour accompagner les différents publics <p>Porteurs de l'action : Département du Doubs (les aventuriers du goût, défis cubes énergie, silver fourchette...) RéPOP (programme Croky Bouge) CROS (Comité Régional Olympique et Sportif) de Bourgogne Franche Comté porteur du Réseau Sport santé MUTUALITE FRANCAISE Ateliers Bons Jours CPTS et MSP : actions de santé publique spécifiques Partenaires, acteurs à mobiliser Education Nationale, collectivités locales, professionnels de santé du territoire Population bénéficiaire : Toute la population Territoire concerné : Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs</p>	<p>Description du projet</p>
<p>A court terme : d'ici 2025, que les actions précitées soient identifiées par les habitants, que l'activité RéPOP se développe ainsi que son réseau de professionnels partenaires, que le sport sur ordonnance et le Réseau Sport Santé soit connu de l'ensemble des prescripteurs. A moyen terme : dans la durée du CLS, que des actions de santé publique puissent se pérenniser chaque année avec l'appui de la CPTS et des professionnels de santé libéraux A long terme : que cette action contribue à la baisse de l'obésité pédiatrique et favorise la pratique d'activité physique</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Poursuite des actions dès Octobre 2019 pour les activités RéPOP Actions du Département en cours de déploiement sur 2019-2020 avec intention de pérennisation Poursuite et intensification de l'implication des professionnels de santé pour le développement du Sport santé, le relais vers le RéPOP</p>	<p>Calendrier prévisionnel</p>
<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p>	<p>Financement</p>

<p>Autre plan/programme/politique : Programme National Nutrition Santé</p> <p>Parcours diabète, parcours cancer...</p> <p>Lien parcours : Parcours Nutrition Santé, Parcours maladies cardio-vasculaires, Parcours stratégiques PRS : FAIRE LE CHOIX DE LA PREVENTION</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>
<p>Responsable du suivi : Animateur Santé</p> <p>Rapport d'activité Bons Jours</p> <p>Rapport d'activité annuel du CROS BFC</p> <p>Rapport d'activité annuel du RéPOP (+ programme Crocky Bouge)</p> <p>Bilan des aventuriers du goût (CD)</p> <p>Bilan des défis cubes énergie (CD)</p> <p>Bilan de la Silver fourchette (CD)</p> <p>Source :</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Evolution du nombre d'inscrits sur les principaux clubs sportifs du territoire</p> <p>Nombre d'Ateliers Bons Jours (Forme, équilibre, énergie mis en place)</p> <p>Nombre de patients orientés vers le CROS BFC</p> <p>Nombre de séances de pratique physique adaptée dispensées</p> <p>Nombre de créneaux RéPOP assurés</p> <p>Nombre de personnes âgées touchées dans le cadre de Silver fourchette</p> <p>Nombre d'élèves touchés par les actions du département</p> <p>Description :</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Taux d'intervention ARS :</p> <p>Le CROS BFC, Le RéPOP bénéficient de financements ARS (via des dotations CPOM) pour déployer des actions sur les territoires contractualisés.</p> <p>Le Département du Doubs, partenaire de premier ordre sur cette action, finance les actions réalisées en Collège et en EHPAD. Il est également porteur de projets pour les Jeux Olympiques et Paralympiques de 2024 soutenant le développement et la promotion des activités sportives ouvertes à tous.</p> <p>Co-financements :</p> <p>Partenariat indispensable des collectivités locales, clubs sportifs et professionnels de santé pour la communication/la promotion et possiblement la participation à l'action</p>	

AXE 1 : AMELIORER LES PARCOURS DE SOINS ET LA PREVENTION

Fiche action n° 7
Prévenir les conduites addictives auprès des habitants

Les conduites addictives demeurent un problème majeur de société et de santé publique. Chaque année en France le tabac tue 75 000 personnes, l'alcool 41 000 personnes et les drogues illicites 1600. Le tabac et l'alcool sont les premiers facteurs de risque de mortalité évitable. Outre la mortalité associée, les conséquences individuelles, familiales et sociales représentent un lourd tribut. 11,5 millions de français fument quotidiennement, 10,6 millions ont une consommation d'alcool au-delà des nouveaux repères de consommation à moindre risque. 25% des usagers de cannabis présentent un risque élevé d'usage problématique soit plus de 1 million de personnes.

La politique régionale de santé publique déclinée dans le Projet Régional de Santé 2018-2028 tient compte des priorités nationales de lutte contre les addictions et promet :

- ✓ Une prise en charge globale et adaptée à chaque situation individuelle
- ✓ La protection des jeunes dès le plus jeune âge en prévenant l'entrée dans les consommations nocives/ les comportements à risque pour la santé
- ✓ L'aide et l'accompagnement des personnes en situation d'addiction tant sur le volet prévention et soin que sur le volet réduction des risques (RdR)

Motivation de l'action, contexte

Objectifs de l'action

- Prévenir les conduites addictives grâce au déploiement d'actions de prévention réalisées avec l'appui des CSAPA (Centre de Soins, d'Accompagnement et de Prévention en Addictologie) de Soléa et de France Addictions
- Accompagner les personnes présentant des conduites addictives dans les structures spécialisées du territoire (permanence de CSAPAs) en faisant connaître leurs actions auprès des habitants et des professionnels de santé (appui et relais sur la CPTS)
- Promouvoir le mois(s) sans tabac avec l'ensemble des professionnels de santé du territoire (appui de la CPTS), des collectivités, entreprises....
- Limiter les conduites à risques (RdR = Réduction des Risques et des Dommages) avec la mise à disposition et la récupération de matériel de consommation à moindre risque : actions du CARRUD (Centre d'Aide à la réduction des Risques auprès des Usagers de Drogues) et des CSAPAs Soléa et Association Addictions France.
- Promouvoir les comportements favorables à la santé à travers la diffusion de messages de prévention (recommandations sur la consommation d'alcool et risques routiers...) en impliquant et sensibilisant les lieux de consommation (bars/restaurants/comités des fêtes)
- Sensibiliser et former les professionnels de premier recours avec l'appui du GAFC (Groupeement Addictions Franche Comté) à l'accompagnement, la prise en soin et l'orientation des personnes présentant des conduites addictives : professionnels libéraux « relais » (appui CPTS)

<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Agir sur les causes de morbidité et comorbidités évitables (cancers, dépression, accidents de la voie publique...) ✓ Assurer la promotion des dispositifs de soin et d'accompagnement en addictologie ✓ Déployer des actions de prévention et de promotion de la santé sur la thématique des conduites addictives destinées à tous publics <p>Objectif opérationnel :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développer des actions de prévention collectives, de prévention individuelle, de repérage précoce par les professionnels de santé libéraux, auprès des habitants, au sein des clubs sportifs/socio-culturels, avec l'appui des structures spécialisées de l'addictologie (CSAPAs) ✓ Faciliter les parcours de santé en addictologie des habitants présentant des conduites addictives 	
<p>Résumé de l'action : Prévenir les conduites addictives en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Développant la prévention ✓ Réduisant les risques ✓ Promouvant les comportements favorables à la santé ✓ Facilitant le parcours et l'accès aux soins spécialisés en addictologie <p>Porteurs de l'action :</p> <p>CSAPA Soléa CSAPA France Addictions CARRUD Aides GAFC Réseau Tabagir IREPS de Bourgogne Franche Comté : Moi(s) sans Tabac Partenaires, acteurs à mobiliser Professionnels de santé du territoire, collectivités locales Population bénéficiaire : Toute la population/ professionnels de santé</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Portes du Haut Doubs</p>	
<p>A court terme : d'ici 2022, que les structures spécialisées CSAPAs CARRUD soient identifiées et connues des professionnels de santé, des habitants et des pouvoirs publics</p> <p>A moyen terme : dans la durée du CLS, que des actions de prévention soient déployées sur le territoire avec l'appui des professionnels de santé</p> <p>A long terme : que cette action puisse permettre la baisse des conduites addictives, favoriser la préservation et le maintien de la santé des habitants</p> <p>Permanences du CSAPA Soléa à la MISAP de Valdahon deux jours/semaine</p> <p>Déploiement de programmes et action de prévention par les CSAPAs auprès des jeunes à déployer auprès d'autres publics avec l'appui des professionnels de santé</p> <p>Créer des « espaces relais » en Maison de Santé Pluriprofessionnelle ou en cabinet libéral identifiés au sein de la CPTS pour accompagner en proximité les personnes présentant des conduites addictives.</p> <p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Indeterminé</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Les structures CSAPAs et CARRUD sont financées par l'ARS via des CPOM L'IREPS, ambassadeur du Moi(s) sans Tabac en lien avec le Réseau Tabagir</p> <p>Cofinancements : aucun</p>	<p>Financement</p>
<p>Description du projet</p>	<p>Calendrier prévisionnel</p>

Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires	Indicateurs
<p>Autre plan/programme/politique : Plan cancer, Plan National de lutte contre le Tabagisme (PNT), lien avec la MILDECA</p> <p>Direction de la Santé Publique</p> <p>Lien parcours : Parcours Addictologie, Cancer,</p> <p>Priorités stratégiques PRS : PREVENIR LES CONDUITES ADDICTIVES</p>	<p>Description :</p> <p>Nombre d'actions de prévention des conduites addictives menées sur le territoire</p> <p>Nombre de projets accompagnés par l'IREPS dans le cadre du Moi(s) sans tabac</p> <p>Nombre de groupe de formations/sensibilisation réalisées par les structures expertes CSAPAs CAARUD réalisées auprès des professionnels de santé</p> <p>Valeur initiale : Non déterminée</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Source : Rapports d'activités des structures CSAPA, CAARUD et IREPS</p> <p>Responsable du suivi : Chargé de Mission Prévention ARS</p>

AXE 2 : Renforcer les soins de proximité

Fiche action n° 8
Promouvoir le territoire pour l'installation médicale

<p>La santé touche le quotidien de tout à chacun : avoir un médecin traitant, obtenir rapidement un rendez-vous, accéder à des soins médicaux adaptés dans un délai approprié est une nécessité. Autant d'attentes qui doivent être satisfaites au même niveau de qualité sur l'ensemble des territoires. La démographie des professionnels de santé en Bourgogne-Franche-Comté n'est pas favorable, en comparaison des moyennes nationales. Son amélioration apparaît comme un prérequis de l'ensemble des objectifs affichés dans le Schéma Régional de Santé et concerne aussi bien le champ de la prévention, de l'hospitalier, du premier recours, du second recours, du médico-social... Les réponses régionales inscrites au Projet Régional de Santé consistent à agir fortement sur :</p> <ul style="list-style-type: none"> - la formation (qualité de la formation, nombre de futurs professionnels de santé à former en adéquation avec les besoins à venir) ; - l'accompagnement dans le projet professionnel et le projet de vie ; - les conditions d'exercice afin de donner aux professionnels formés de rester en région et d'en attirer d'autres (exercice coordonné) ; - l'appui aux professionnels en exercice (plateforme territoriale d'appui) ; <p>Le territoire des portes du Haut Doubs, classé en Zone d'Action Complémentaire au niveau national, doit faire face aux besoins croissants de sa population. Promouvoir l'attractivité du territoire pour faciliter l'installation de nouveaux professionnels est donc essentielle.</p>	<p>Motivation de l'action, contexte</p>
<p>Objectif général :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir l'attractivité du territoire pour favoriser l'installation de nouveaux professionnels de santé <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Impliquer l'ensemble des partenaires (professionnels de santé, structures sanitaires et médicosociales, collectivités) dans la promotion du territoire et la cohérence territoriale. ✓ Coordonner et fédérer les partenaires autour de projets communs de promotion du territoire. ✓ Recruter de nouveaux maîtres de stage universitaire parmi les médecins déjà en exercice sur le territoire 	<p>Objectifs de l'action</p>
<p>Résumé :</p> <p>Un des leviers du renouvellement des MG sur le territoire consiste à favoriser et à développer l'accueil de stagiaires en multipliant les terrains de stage (remplacements → début de collaboration à temps partiel → installation). Pour ce faire, il faut disposer d'un nombre suffisant de MSU.</p> <p>Le temps dédié à la formation cumulé à des formations éloignées du lieu d'exercice du MG ne favorise pas l'adhésion de certains pour suivre cette dernière. Cette dynamique en faveur de l'accueil de stagiaires doit se travailler à plusieurs niveaux :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1) Partenariat avec les professionnels de santé ; - Accompagner les professionnels de santé qui le souhaitent, dans l'accueil des étudiants - Former les professionnels à la Maîtrise de Stage Universitaire (possibilité de proposer des formations décentralisées sur le territoire pour faciliter l'accès aux médecins généralistes) 	<p>Description du projet</p>

<p>Indicateurs</p>	<p>Description : A court terme : Nombre de médecins généralistes MSU A moyen/ long terme :</p>
<p>Financement</p>	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 2400 Euros/an Taux d'intervention ARS : 100% Cofinancements :</p>
<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Expérimentation des soirées de présentation et de promotion du territoire aux internes en médecine générale et aux remplaçants en 2022 avec bilan en fin d'année avant reconduction pendant la durée du CLS.</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>A court terme et à moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse permettre le remplacement des médecins partant en retraite A plus long terme : que cette action contribue à sécuriser l'offre de soin sur le territoire et à promouvoir son attractivité (exercice en structure, en libéral ou mixte) pour l'installation de nouveaux médecins.</p>
	<p>Porteurs de l'action : ARS Communauté de Communes Portes du Haut Doubs CPTS/MSP Partenaires, acteurs à mobiliser Professionnels de santé, Faculté de médecine, CPAM, Conseil de l'Ordre, URPS, Collège Régional des Généralistes Enseignants de Franche-Comté. Population bénéficiaire : Tout public Territoire concerné : Communauté de Communes Portes du Haut Doubs</p> <p>2) Partenariat avec les Collectivités : - Construire une offre de logements avec la Communauté de Communes, à destination des stagiaires et professionnels de santé remplaçants, identifier l'offre de logement possible et disponible - Favoriser l'intégration des stagiaires ou nouveaux professionnels sur le territoire : rencontres, temps d'accueil, présentation des services disponibles ... - Proposer un dispositif d'accompagnement dans le cas d'un projet d'installation (ARS/CPAM/collectivité) - Organiser des rencontres (= soirées d'accueil), dans le but de faire découvrir le territoire et les ressources aux futurs professionnels</p> <p>3) Partenariat avec la Faculté, les organisations étudiantes en santé et les MSP - Construire une action de communication destinée à faire connaître le territoire auprès des internes venant en stage - Inviter les internes à participer aux actions menées dans le cadre du CLS : rencontres inter-pro, formations, ...</p> <p>- Proposer la mutualisation de lieux de stages pour faire monter les étudiants en compétences et en expérience (travail en partenariat avec la faculté de médecine) - Aider à la mise en lien avec les étudiants/les élus</p>

<p>Autre plan/programme/politique : Zonage National pour l'installation médicale ouvrant droit à des financements CPAM</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>
<p>Liens parcoures : Département ASPU (Accès aux Soins Primaires Urgents) ARS BFC</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>
<p>Priorités stratégiques PRS : Favoriser la démographie médicale</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>
<p>Responsable du suivi : Animateur Santé</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>
<p>Source : Bilan semestriel</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>
<p>Fréquence de mesure : annuellement</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>
<p> Valeur initiale : 0</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>
<p> Nombre de nouveaux médecins généralistes MSU sur le territoire Nombre de nouvelles installations de médecins généralistes sur le territoire Nombre de création de nouvelles maisons de santé (MSP) sur le territoire souvent plus attractif pour les jeunes professionnels Nombre de professionnels de santé participants aux actions de promotion et de coopération sur le territoire</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>

Dans un contexte difficile pour la démographie médicale et d'inégalité de répartition géographique de l'offre de soins en médecine de ville, l'exercice coordonné est un moyen pour maintenir une offre de santé. Cette coordination vise non seulement la prise en charge de patients atteints de pathologies chroniques mais aussi des populations complexes dont les besoins de santé exigent une pluridisciplinarité des soins.

On distingue deux types de coordination :

- La coordination clinique de proximité constituée à travers les équipes de soins primaires (Maisons de santé pluri-professionnelles, Centres de santé polyvalents et les autres formes d'équipes de soins primaires fédérées autour d'un médecin généraliste) assure les soins pour une patientèle à l'échelle d'un bassin de vie.

- La Communauté Professionnelle de Territoire en Santé propose un mode d'organisation interprofessionnelle à plus grande échelle (incluant davantage la territorialisation des parcours de santé)

- La coordination d'appui polyvalente assurée par la plateforme territoriale d'appui du Dispositif d'appui à la Coordination (DAC) est constituée de professionnels de santé et de réseaux de santé de proximité polyvalents qui offre un appui aux professionnels de santé libéraux dans la prise en charge globale de leur patient et pour l'organisation des parcours complexes.

De manière générale, l'exercice coordonné a pour objectifs :

- d'intégrer le patient dans un parcours personnalisé en proximité ;
 - de rompre l'isolement des médecins libéraux et de limiter le poids de leurs contraintes professionnelles
 - d'améliorer la continuité et l'efficacité des soins par une prise en charge coordonnée et pluri-professionnelle des patients
 - d'assurer une permanence des soins ambulatoire à l'échelle d'un territoire
- Par ailleurs, au-delà des modes d'exercice coordonné, le développement de la télémédecine, des protocoles de coopération (Infirmiers Asale), des infirmiers en pratique avancée sont autant de dispositifs innovants qui permettent de garantir une offre de soin sur les territoires.

La communauté de communes des Portes du Haut Doubs doit maintenir et développer sa démographie médicale, pour faire face à la croissance de sa population et anticiper des départs en retraite. En 2021, le territoire compte 2 Maisons de santé pluri-professionnelle à Nods et Orchamps Venes.

- Accompagner les projets d'exercice coordonné (Maisons de Santé Pluri-professionnelles et des Communautés Professionnelles de Territoire en Santé) sur le territoire en développant les initiatives et en soutenant les professionnels de santé
- Promouvoir des conditions de vie et d'exercice favorables pour les professionnels de santé en place et favoriser l'accueil des nouveaux.
- Développer les liens entre les acteurs du territoire
- Améliorer/faciliter/accompagner les parcours de soin des patients et les retours à domicile après hospitalisation avec la construction de réseaux formalisés (CPTS), le partage d'expérience et de formation (uniformisation

Motivation de l'action, contexte

Objectifs de l'action

<p>des pratiques, acculturation entre les professionnels du soin, du domicile et du social) et l'accès aux soins urgents en assurant une permanence des soins ambulatoire</p> <p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir l'exercice des professionnels de santé en milieu rural ✓ Limiter les ruptures de parcours, sécuriser les retours à domicile après hospitalisation, travailler le lien et la coordination ✓ Mobiliser, former et impliquer les acteurs locaux des champs du sanitaire, du médico-social, du social et du domicile pour la continuité de la prise en charge ✓ Structurer et organiser l'offre de soin via des parcours sur le territoire (consultations de spécialistes) <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Promouvoir l'attractivité du territoire ✓ Développer et accompagner l'installation des professionnels de santé et des projets de Maison de santé ou d'Equipe de Soins primaires ✓ Formaliser une organisation dans la prise en charge ambulatoire de qualité pour les patients et attractifs pour les PS (Création d'une CPTS) ✓ Apporter des réponses adaptées aux besoins des professionnels de santé (formation, échange de pratique, coordination et appui à travers la CPTS et le DAC) <p>Résumé : Développer l'exercice coordonné en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Accompagner les projets d'exercice coordonné ✓ Renforçant la dynamique de travail synergique des professionnels du territoire autour de l'hôpital de proximité ✓ Développant les liens entre les acteurs et en renforçant le rayonnement de l'hôpital de proximité ✓ Améliorant/facilitant/accompagnant les parcours de soin des patients et les retours à domicile après hospitalisation <ul style="list-style-type: none"> ✓ Sensibiliser et accompagner les professionnels de santé dans leur projet de cessation d'activité : <ul style="list-style-type: none"> ○ Solliciter les professionnels de santé de plus de 55 ans afin de construire un projet de remplacement. ✓ Développer des formations, les protocoles de coopération et les projets de télé-médecine/télé-expertise (particulièrement en spécialités pour la cardiologie/dermatologie/psychiatrie...) <p>Porteurs de l'action : ARS, CPAM, Centres hospitaliers, Collectivité, professionnels de santé du territoire des Portes du Haut Doubs, Maisons de Santé de Nods et d'Orchamps Venes, FEMASCO, MSA Services</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Professionnels de santé du territoire des Portes du Haut Doubs (médecins, paramédicaux et médico-sociaux), Maisons de Santé de Nods et d'Orchamps Venes, cabinets infirmiers, URPS, Ordres</p> <p>Population bénéficiaire : Professionnels de santé – Toute la population</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs</p>	<p>Description du projet</p>

<p>A court terme et à moyen terme : dans la durée du CLS, que cette action puisse permettre le remplacement des médecins partant en retraite et la création de la Communauté Professionnelle de Territoire en Santé.</p> <p>A plus long terme : que cette action contribue sécuriser l'offre de soin sur le territoire, que des consultations de spécialistes et des formations/échanges de pratiques puissent être proposées dans le cadre de la CPTS et avec l'appui des Centres hospitaliers.</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Création de la CPTS des Portes du Haut Doubs d'ici fin 2022</p> <p>Créations de MSP d'ici fin 2025</p>	<p>Calendrier prévisionnel</p>
<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100% pour l'aide et l'accompagnement à la formalisation du projet de santé pour les ESP/MSP et CPTS</p> <p>Cofinancements :</p> <p>Intervention des collectivités/Etat pour les projets de MSP (bâti par exemple) selon certains critères</p> <p>Taux d'intervention de 100% de la CPAM pour l'Accord Conventionnel Interprofessionnel finançant la coordination des ESP/MSP et CPTS</p>	<p>Financement</p>
<p>Description :</p> <p>Nombre de projets d'exercice coordonné accompagnés</p> <p>Nombre de projets nouveaux sur le territoire (installation/télémedecine/autres...)</p> <p>Nombre de formation/échanges de pratique organisés</p> <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuellement</p> <p>Responsable du suivi : CMDTS avec l'appui de l'Animateur Santé</p> <p>Priorités stratégiques PRS : Favoriser la démographie médicale</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Département ASPU (Accès aux Soins Primaires Urgents) ARS BFC</p> <p>Autre plan/programme/politique :</p> <p>Plan d'Accès aux Soins (PEAS)</p> <p>Ma Santé 2022</p> <p>Réformes prioritaires</p> <p>Zonages Nationaux pour l'installation médicale/paramédicale ouvrant droit à financements</p>	<p>Indicateurs</p> <p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>

Les attentes de la population vieillissante du Pays des Portes du Haut-Doubs se situent autour de l'accompagnement à domicile. En effet, il semble qu'il y ait un fort désir de rester chez soi le plus longtemps possible. Avec les changements de modes de vie, les solidarités familiales et de voisinage sont susceptibles de s'effriter, c'est pourquoi il est essentiel de sensibiliser la population et de favoriser les possibilités de rencontres au sein même des communes afin de créer des solidarités de voisinage. De plus, pour rester chez soi en toute sécurité, il peut être nécessaire d'aménager son logement, notamment lorsque celui-ci est ancien et donc, non-adapté aux besoins de l'individu. Cet aménagement est souvent tardif. Il faut donc souligner l'importance de l'anticipation dans ces démarches auprès des seniors avec un accompagnement et des informations en matière d'adaptation du domicile, afin d'éviter aux personnes de se retrouver dans l'urgence. Avec le développement du maintien à domicile, les besoins d'accompagnement des personnes en situation de dépendance sont de plus en plus présents et les demandes d'information quant à ces démarches deviennent nombreuses. Or, le manque de renseignements et les difficultés administratives sont soulignés par beaucoup de seniors.

Sur la base de ce constat, il apparaît indispensable que la coordination des différents acteurs sanitaires et sociaux soit facilitée afin de décloisonner le parcours et l'accompagnement des personnes âgées à domicile et leurs aidants, et améliorer l'accès à l'information si possible auprès d'un guichet unique.

Motivation de l'action, contexte

- Assurer une coordination des acteurs et faciliter l'accès à l'information pour le maintien des personnes âgées à domicile et leurs aidants.
 - Proposer des actions en prévention et promotion de la santé en direction des personnes âgées résidant à domicile et de leurs aidants
 - Créer un lieu d'accueil de proximité / guichet unique pour les personnes âgées et leur entourage qui serait à la fois un centre d'information, d'écoute, de communication et un espace d'aide à la décision.
- Objectifs généraux :**
- ✓ Assurer une meilleure interconnaissance des acteurs sanitaires, médico-sociaux et sociaux du territoire
 - ✓ Promouvoir des outils commun d'accompagnement des personnes âgées à domicile (fiche de repérage des fragilités, fiche de suivi à domicile)
 - ✓ Mieux orienter et accompagner les situations complexes en appui des professionnels de l'aide et du soin
- Objectifs opérationnels :**
- ✓ Développer des actions de prévention et de promotion de la santé auprès des personnes âgées vivant à domicile et de leurs aidants avec l'appui de la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé et des opérateurs du Réseau D'Appui en Prévention et Promotion de Santé du Doubs (IREPS, « Ateliers Bons Jours » de la Mutualité Française, femasco...)
 - ✓ Promouvoir le Dispositif d'Appui à la Coordination qui vient au soutien des professionnels de l'aide et du soin pour la prise en charge des situations complexes nécessitant des intervenants spécifiques et pluridisciplinaires
 - ✓ Ouvrir un centre local d'information et de coordination (CLIC), guichet unique de proximité financé par le CD, dont le rôle est de conseiller, informer

Objectifs de l'action

<p>et orienter les aînés et leur famille, ainsi que l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées.</p>	<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Assurer une coordination des acteurs et faciliter l'accès à l'information pour le maintien des personnes âgées à domicile et leurs aidants. - Proposer des actions en prévention et promotion de la santé en direction des personnes âgées résidant à domicile et de leurs aidants - Créer un lieu d'accueil de proximité / guichet unique pour les personnes âgées et leur entourage qui serait à la fois un centre d'information, d'écoute, de communication et un espace d'aide à la décision. 	<p>Porteurs de l'action : Département du Doubs, DAC, Collectivités, opérateurs de promotion de la santé</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Professionnels de santé du territoire des Portes du Haut Doubs (médicaux, paramédicaux et médico-sociaux), DAC</p> <p>Population bénéficiaire : Les aînés et leur famille, ainsi que l'ensemble des professionnels intervenant auprès des personnes âgées</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes des Portes du Haut Doubs</p>	<p>Résultats attendus</p> <p>A court terme et à moyen terme : dans la durée du CLS, création du CLIC sur le territoire des Portes du Haut-Doubs</p> <p>A plus long terme : que cette action contribue à maintenir et accompagner à domicile les personnes âgées qui le souhaitent</p> <p>DAC opérationnel Opérateurs RAPPs Opérationnels CPTS en cours de structuration Création du CLIC à définir avec le Conseil Départemental</p>	<p>Calendrier prévisionnel</p> <p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p> <p>Taux d'intervention ARS : 100% pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Le financement des opérateurs RAPPs dans le cadre des Contrats Pluriannuels d'Objets et de Moyens - Le financement du Dispositif d'Appui à la Coordination <p>Cofinancements :</p>	<p>Financement</p> <p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre d'action de prévention déployées auprès des personnes âgées (Ateliers Bons Jours, échanges de pratiques, soirées d'information thématique grand public...) - Ouverture d'un lieu d'accueil et d'orientation <p>Valeur initiale : 0</p> <p>Fréquence de mesure : annuelle</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Santé du Contrat local de Santé</p>	<p>Indicateurs</p>
---	--	--	--	---	---	---------------------------

<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>	<p>Priorités stratégiques PRS : ACCOMPAGNER LES PERSONNES FRAGILES DANS LEUR AUTONOMIE ET LE RESPECT DE LEURS DROITS</p> <p>Liens parcours : Parcours Personnes Agées</p> <p>Autre plan/programme/politique : -</p> <p>Conférence des Financiers</p>
---	--

Fiche action n°11
Retrouver du lien social et des espaces de convivialité

La crise sanitaire générée par la COVID 19 a entraîné la mise en place de mesures gouvernementales visant à réduire les contaminations. La fermeture des espaces de vie sociale et de convivialité (bars, restaurants, établissements de nuit) et l'interdiction des rassemblements dans des lieux clos ou ouverts (festivals, fêtes de villages, clubs des anciens, soirées d'intégration pour les étudiants...) ont pour conséquence de renforcer l'isolement de toutes les catégories de population, d'accroître la souffrance psychique chez des personnes présentant des fragilités connues mais aussi chez celles jusqu'ici épargnées.

L'objectif de l'action « Retrouver du lien social et des espaces de convivialité » s'adressant aux collectifs associatifs étudiants, sportifs et culturels, aux collectivités, aux communes qui portent comités des fêtes...est de leur proposer :

✓ La mise à disposition gratuitement d'une boîte à outils avec kits pour mettre en place des événements en lien avec **Avenir Santé** <https://montetasoiree.com/boite-a-outils/>

✓ Un accompagnement spécifique et personnalisé réalisé par un opérateur expert « **Le bruit qui pense** » pour l'étude et les modalités de mise en œuvre de projets d'animations et de fêtes (ex : silent party, cinéma en plein air, festivals...). L'opérateur est spécialisé dans l'adaptation et la déclinaison de protocoles d'hygiène et de sécurité, tenant compte des évolutions des mesures sanitaires.

✓ La possibilité de déléguer à l'opérateur expert « **Le bruit qui pense** l'organisation et la mise en œuvre du projet souhaité contre financement

✓ La possibilité de solliciter l'intervention de partenaires référencés dans la prévention et la limitation des risques : **Avenir Santé** et **Collectif Ensemble**

Limitons les risques

- Favoriser/ dynamiser la reprise des lieux et des activités sociales et culturelles sur l'ensemble des territoires du Doubs dans le respect des conditions et des mesures sanitaires

- Construire des environnements favorables à la santé bio-psycho-sociale afin de réduire les risques d'isolement et de détresse psychique

- Soutenir les associations et les collectivités qui peuvent se sentir en difficultés et dépassées par les contraintes sanitaires mais qui souhaiteraient remettre en place des événements festifs, sociaux et culturels.

Objectifs généraux :

- Agir pour la mise en place d'activités de loisirs et de socialisation dans le respect des mesures et contraintes sanitaires

Objectifs de l'action

Motivation de l'action, contexte

<p>Favoriser la santé psychique</p> <p>Développer des environnements favorables à la santé</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé</p>
<p>- Nombre d'événements programmés portés par les collectifs associatifs ou les collectivités, retenus sur l'ensemble du territoire et accompagnés par les opérateurs experts</p> <p>Source : retour des collectivités via les animateurs santé des territoires des Contrats Locaux de santé</p>	<p>Indicateurs</p>

La santé psychique est un enjeu majeur de santé publique particulièrement dans le contexte de crise sanitaire qui a créé davantage de souffrance psychique auprès de nombreuses personnes jusqu'ici non accompagnées pour des soins psychologiques ou psychiatriques. L'ambition portée par le Projet Territorial de Santé Mentale (PTSM *cf instruction N° DGOS/R4/DGCS/3B/DGS/PA/2018/137 du 5 juin 2018*) du Doubs est de promouvoir la prise en charge globale et décloisonnée des patients atteints de troubles psychiques dans une dynamique de « parcours » : parcours de vie, de santé et de soins. Pour parvenir à ses objectifs, une articulation territoriale entre les secteurs sanitaire, social et médico-social, permet d'élaborer et de mettre en œuvre des projets partagés en réponse aux enjeux de santé mentale identifiés dont les priorités sont :

- ✓ Mettre en place le repérage précoce des troubles psychiques, faciliter l'accès aux soins et à l'accompagnement en proposant des services de soins en proximité (antennes de CMP) et s'appuyant sur les professionnels de santé de premier recours
- ✓ Organiser des parcours de santé et de vie
- ✓ Limiter les ruptures dans la prise en charge et l'accompagnement
- ✓ Permettre l'accès des personnes présentant des troubles psychiques à des soins somatiques adaptés à leurs besoins
- ✓ Prévenir et prendre en charge des situations de crise et d'urgence
- ✓ Promouvoir les dispositifs et structures accompagnant les personnes souffrant de troubles psychiques (Groupes d'Entraide Mutuelle = GEM, Cellule de Cas Complexe, CMP, accueil de jour...)
- ✓ Former au repérage de la crise suicidaire (IREPS) et au secourisme à la santé psychique (CPAM)

Motivation de l'action, contexte

Objectifs de l'action

- Développer et promouvoir les structures/dispositifs pour l'accompagnement des personnes psychique dans le cadre du PSTM : Consultations psychologiques en MSP, Cellule de cas complexes, CMP, GEM
- Accompagner les personnes présentant des troubles psychiques en proximité par le biais de consultations avancées d'équipes spécialisées (CMP, EMPPA en EHPAD) ou par les équipes pluridisciplinaires des MSP ou des professionnels de santé (psychologues, médecins généralistes...)
- Sensibiliser et former les professionnels de premier recours à l'accompagnement, la prise en soin et l'orientation des personnes présentant des troubles psychiques : professionnels libéraux « relais » (appui CPTS)
- Former des volontaires au repérage de la crise suicidaire et au secourisme en santé psychique : professionnels de santé et du social, des collectivités, des entreprises et des scolaires ;

Objectifs généraux :

- ✓ Assurer la promotion des dispositifs de soin et d'accompagnement en santé mentale
- ✓ Promouvoir la santé psychique

Objectif opérationnel :

- ✓ Faciliter les parcours de santé en santé psychique des habitants

<p>Résumé de l'action : Promouvoir la santé psychique en :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Facilitant le parcours et l'accès aux soins spécialisés ✓ Développant la prévention (formation repérage/Secoursisme) ✓ Promouvant les dispositifs et structures existants permettant une meilleure orientation des patients et facilitant la coordination des professionnels de santé (premier recours et spécialistes) <p>Porteurs de l'action : CHS de Novillars, PTSM, CPM GEM CPAM (Formation Secoursisme en Santé Mentale) IREPS (Formation Repérage de la crise suicidaire) Partenaires, acteurs à mobiliser Professionnels de santé du territoire, collectivités locales, entreprises, établissements médico-sociaux... Population bénéficiaire : Toute la population/ professionnels de santé Territoire concerné : Communauté de Communes Portes du Haut Doubs</p>	<p>Description du projet</p>
<p>A court terme : d'ici 2022, que les structures spécialisées de santé mentale soient identifiées et connues des professionnels de santé, des habitants et des pouvoirs publics A moyen terme : dans la durée du CLS, que des actions de formation soient déployées sur le territoire avec l'appui des professionnels de santé A long terme : que le parcours en santé mentale soit fluidifié et non stigmatisé Cellule de cas complexes (PTSM) active GEM Multisite de Floral ouvert (accueil de jour pour le lien social et la réalisation d'activités thérapeutiques et occupationnelles) A engager : → Déployer les actions de prévention précitées → Créer des « espaces relais » en Maison de Santé Pluriprofessionnelle pour accompagner en proximité les personnes en souffrance psychique</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : indéterminé Taux d'intervention ARS : 100% PTSM et CHS sont financées par l'ARS L'IREPS est financé via son CPOM pour déployer la Formation Repérage de la crise suicidaire GEM Floral sur CPOM La CPAM finance intégralement la formation Secoursisme en santé mentale Cofinancements :</p>	<p>Financement</p>
<p>Description : Nombre de saisine de la cellule de cas complexes Nombre de formation IREPS réalisées Nombre de formation CPAM réalisées Nombre de réunion d'information/de promotion des dispositifs et structures réalisées sur le territoire auprès des professionnels de santé/ des habitants Valeur initiale : Non déterminée Fréquence de mesure : annuelle</p>	<p>Indicateurs</p>

<p>Source : Suivi du PTSM/ Rapport d'activité de l'IREPS, Dialogue de Gestion du CHS de Novillars (PTSM/CMP/EMPPA)</p> <p>Responsable du suivi : Chargé de Mission Prévention ARS</p>	
<p>Priorités stratégiques PRS : AMELIORER LA PRISE EN CHARGE DE LA SANTE MENTALE</p> <p>Lien parcours : Santé Mentale Direction de la Santé Publique</p> <p>Autre plan/programme/politique : PTSM du Doubs https://solidarites-sante.gouv.fr/IMG/pdf/ptsm_doubs.pdf</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>

<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Diffusion information grand public sur les espèces à pollens allergisants : - Création d'une page sur le site internet CCPHD avec lien vers ressources - Mise en ligne risque allergène en temps réel, en lien avec ATMO BFC - Constitution d'un réseau de référents pour surveiller la présence d'espèces à pollens allergisants et/ou exotiques envahissantes, en lien avec la FREDON - Dans un 1er temps, référents communaux (élus et/ou agents communaux) ; - Dans un 2e temps, référents citoyens. - Formation et accompagnement des référents, pour prévenir le développement des espèces à pollens allergisants et pour la lutte spécifique contre l'ambroisie, en lien avec la FREDON : - Formation et accompagnement des référents communaux dans la gestion des espaces verts - Formation spécifique sur ambroisie en lien avec la FREDON - Intégrer le risque ambroisie dans la commande publique de travaux du de la CCPHD et des communes - Réalisation d'une campagne de mesure des pollens dans l'air extérieur (complémentaire et distincte du suivi réalisé par le RNA) en lien avec ATMO BFC, pour apprécier la présence de l'espèce par autres moyens 	<p>Description du projet</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion information grand public sur les espèces à pollens allergisants : • Constitution d'un réseau de référents pour surveiller la présence d'espèces allergènes et/ou exotiques envahissantes • Formation et accompagnement des référents, pour prévenir le développement des espèces à pollens allergisants et pour la lutte spécifique contre l'ambroisie • Réalisation d'une campagne de mesure des pollens dans l'air extérieur • Actions ciblées de remédiation si présence d'ambroisie constatée (stations observées ou présence de pollens dans l'air) 	<p>Objectifs de l'action</p>
<p>Les pollens allergisants, et notamment ceux de l'ambroisie à feuille d'armoise sont un facteur de pollution atmosphérique et un risque sanitaire pour les populations. Il importe de les prévenir au maximum. Ceci en considérant par ailleurs que la pollution atmosphérique pourrait aggraver la sensibilité et les symptômes des allergies aux pollens, qu'elle pourrait également influencer sur les grains de pollens et leurs concentrations, et considérant également que la progression de certaines espèces à pollens allergisants est accentuée sous les effets du changement climatique.</p> <p>L'arrêté n°25-20019-05-09-006 du 9 mai 2019 prévoit les modalités de mise en œuvre du plan de lutte obligatoire contre l'ambroisie dans le département du Doubs. A ce jour, le suivi réalisé par le Conservatoire botanique nationale de Franche Comté ne fait apparaître que quelques stations observées. Toutefois, on constate par ailleurs une forte progression de l'espèce dans le Doubs. Il est donc important que la CCPHD identifie si l'espèce est présente bien qu'elle n'est encore été que peu observée pour pouvoir le cas échéant au-delà des actions préventives de sensibilisation qu'elle souhaite proposer sur l'ensemble de son territoire, proposer des actions ciblées de remédiation des situations critiques.</p>	<p>Motivation de l'action, contexte</p>

<ul style="list-style-type: none"> - Actions ciblées de remédiation si présence d'ambrosie constatée (stations observées ou présence de pollens dans l'air) en lien avec la FREDON : 	<p>Territoire concerné : CCPHD</p> <p>Porteur de l'action : CCPHD</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : FREDON Franche-Comté (dans le cadre de sa mission régionale de coordination de lutte contre l'ambrosie), ATMO BFC, Conservatoire botanique de Franche Comté, Réseau national de surveillance de l'ambrosie (RNSA), réseau des allergologues de Bourgogne-Franche-Comté (RAFT)</p> <p>Population bénéficiaire : CCPHD</p> <p>Territoire concerné : CCPHD</p>	<ul style="list-style-type: none"> - Amélioration de l'information des populations lors des épisodes sensibles (forte concentration en pollens allergisants) - Amélioration de la qualité de l'air - diminution des risques allergiques liés aux pollens - Remédiation des situations critiques le cas échéant 	<p>2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation grand public • Constitution réseau référents communaux et formation ambrosie • Campagne de mesure des pollens dans l'air ? (à confirmer) • (Organisation recherche active le cas échéant dès automne 2021) <p>2022 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Sensibilisation grand public • Sensibilisation public jeune • Formation réseau référents communaux autres espèces allergisantes + rappel ambrosie • Constitution réseau citoyens et formation espèces allergisantes + ambrosie 	<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p> <p>Taux d'intervention ARS : FREDON, ATMO et RNSA déjà financés pour accompagner les collectivités dans la mise en œuvre des actions proposées. Pas de financement complémentaire ARS au titre du CLS.</p> <p>Cofinancements : CCPHD</p>	<p>Description :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Nombre de message/actions de sensibilisation/information - Nombre de vues/partages de ces messages - Nombre de référents formés - % de l'année avec un indice d'évolution des concentrations des risques allerge-polliniques moyen, élevé, très élevé <p>Valeur initiale : Non déterminé</p> <p>Fréquence de mesure : selon protocole ATMO BFC</p> <p>Source : ATMO BFC</p> <p>Responsable du suivi : Chargée de mission Transition écologique</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou</p> <p>Priorités stratégiques Plan Régional Santé Environnement (PRSE3) 2017-2021 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Faire le choix de la prévention et agir tôt et fortement sur tout ce qui a une influence sur notre santé
		<p>Résultats attendus</p>	<p>Calendrier prévisionnel</p>	<p>Financement</p>	<p>Indicateurs</p>	

**autres démarches de
partenaires**

- Axe 3 – Objectif 7 – Action 25 : Inclure dans la gestion des espaces verts la notion de potentiel allergisant des plantes
 - Axe 3 - Objectif 7 - Action 28 : Coordonner la défense collective contre l'Ambrosie à feuille d'armoise
 - Axe 5 : Développer des actions et dynamiques territoriales en faveur de la santé environnementale
- Lien parcours :**
- Lien avec le Plan Climat Air Energie territorial (PCAET), volet amélioration de la qualité de l'air
- Autre plan/programme/politique :**

AXE 4 : SANTE ET ENVIRONNEMENT

Fiche action n°14 :

Lutter contre la maladie de Lyme

<p>« La santé environnementale comprend les aspects de la santé humaine, Y compris la qualité de la vie, qui sont déterminés par les facteurs physiques, chimiques, biologiques, sociaux, psychosociaux et esthétiques de notre environnement ».</p> <p>Relever le défi lié à l'environnement et au développement durable réside donc à la fois dans la mise en œuvre d'actions visant à diminuer l'impact des facteurs environnementaux à risques sur la santé.</p> <p>La lutte contre les maladies vectorielles à tiques fait partie des priorités du PRS.</p>	<p>Motivation de l'action, contexte</p>
<p>Travailler collectivement à une meilleure information du public Lutter contre les maladies vectorielles à tique en formant les enfants à la prévention des piqûres de tiques et à la conduite à tenir en cas de piqûre</p> <p>Objectifs généraux : Améliorer et promouvoir un environnement favorable à la santé et à la qualité de vie des habitants du territoire</p> <p>Objectif opérationnel : Informer/former les enfants, habitants, professionnels et élus du territoire.</p>	<p>Objectifs de l'action</p>
<p>Résumé de l'action : Lutter contre les maladies vectorielles à tiques en :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mettant en place d'ateliers de sensibilisation au sein des établissements scolaires, et en accompagnement à la mise en place d'action d'information à destination du grand public, ...la diffusion de ressources d'information aux structures relais (CCAS, centre de loisirs, RAM, CPIE, pharmacies, maison de santé, communes, cabinets médicaux, ...) - Développant des actions et dynamiques territoriales en faveur de la santé environnementale avec l'appui de la CPTS <p>Porteurs de l'action : Région, services de l'Etat, ARS, collectivités, associations de prévention....</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser Habitants du territoire, professionnels de santé, élus, LYM/PACT</p> <p>Population bénéficiaire : Toute la population</p> <p>Territoire concerné : Communauté de Communes Portes du Haut Doubs</p>	<p>Description du projet</p>
<p>Sur la durée du CLS :</p> <p>Formation des établissements sur la prévention des tiques et la maladie de Lyme du public par les collectivités/associations....</p> <p>Non déterminé</p>	<p>Résultats attendus</p>
<p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : Non déterminé</p>	<p>Calendrier prévisionnel</p>
<p>Financement</p>	

<p>Taux d'intervention ARS : 100%</p> <p>Cofinancements : Préfecture de région, Conseil Régional</p>	
<p>Description :</p> <p>Nombre de formations dispensées sur le territoire</p> <p>Suivi du PRSE 3</p> <p>Valeur initiale : Non déterminée</p> <p>Fréquence de mesure : annuel</p> <p>Source : Rapports d'activités</p> <p>Responsable du suivi : Animateur Santé, Ingénieur Santé Environnement ARS</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Priorités stratégiques PRS : AGIR SUR LES DETERMINANTS DE SANTE → PLAN REGIONAL SANTE ENVIRONNEMENT Fiches action 39 et 40</p> <p>Lien parcours :</p> <p>Direction de la Santé Publique</p> <p>Autre plan/programme/politique : sans</p>	<p>Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>

<p>Depuis plusieurs années, les politiques sectorielles et centralisées laissent de plus en plus la place à des politiques intersectorielles qui se territorialisent. Consacrés initialement au développement local, ces dispositifs se sont progressivement enrichi de nouveaux champs d'action, dont la santé, autour du concept d'animation territoriale. L'animation territoriale a pour objectif de créer des synergies entre l'ensemble des acteurs de la santé (institutionnels, élus, professionnels de santé, usagers...). Elle permet de décliner les politiques de santé, nationale et régionale, en les adaptant aux spécificités et aux besoins de chaque territoire de proximité.</p> <p>L'ARS Bourgogne-Franche-Comté a souhaité décliner les politiques de santé à une échelle pertinente pour mobiliser les acteurs, dont notamment les collectivités territoriales. A ce titre, le périmètre retenu est celui des Etablissements Publics de Coopération Intercommunale (EPCI), ou de leurs regroupements en syndicats mixtes de pays ou en Pole d'équilibre territoriaux et ruraux (PETR). Cette échelle pertinente permet une action de proximité sans multiplier le nombre d'intervenants. La contractualisation est l'instrument de la démarche d'animation territoriale. L'article L.1434-1 du Code de la Santé Publique offre la possibilité de conclure des Contrats Locaux de Santé (CLS) entre ARS et les collectivités territoriales.</p> <p>Le CLS renforce la qualité de la mise en œuvre de la politique de santé au niveau local, dans le respect des objectifs du Projet Régional de Santé, en favorisant une meilleure coordination des politiques publiques, des financements et des acteurs. Il a également pour objectif de répondre aux enjeux de santé du territoire et de corriger les inégalités sociales et territoriales de santé en mobilisant les acteurs et les moyens de façon coordonnée. L'élaboration d'un CLS s'appuie donc sur la construction d'un diagnostic partagé permettant l'identification des enjeux de santé d'un territoire, portant sur la promotion de la santé, la prévention, les politiques de soins et l'accompagnement médico-social.</p> <p>L'animation, la coordination, la mise en œuvre et la communication du Contrat Local de Santé nécessitent la mobilisation de moyens humains spécifiques au sein du territoire. L'affectation d'une personne dédiée au CLS est la condition sine qua non d'une mise en œuvre efficiente du contrat.</p>	<p>Motivation de l'action, contexte</p>
<p>Objectifs généraux :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Assurer la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation du Contrat Local de Santé <p>Objectifs opérationnels :</p> <ul style="list-style-type: none"> ✓ Animer et suivre la mise en œuvre du CLS ✓ Communiquer sur les actions du CLS ✓ Accompagner le développement de projets nouveaux sur le territoire, assurer la promotion de l'existant 	<p>Objectifs de l'action</p>
<p>Résumé :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet « pilotage et animation du CLS » en lien avec le Chargé de Mission en Développement Territorial en Santé ARS (CMDTS) <p>L'AS identifie, mobilise et anime le réseau des acteurs locaux, assure le suivi des actions décrites dans le CLS.</p> <p>L'AS est chargé de la restitution de l'état d'avancement du CLS lors des COPIL et de l'assemblée plénière CLS.</p>	<p>Description du projet</p>

Financement	<p>Taux d'intervention ARS : 50% d'un ETP dans un plafond de 25 000 euros/an</p> <p>Estimation du montant prévisionnel global du projet : 50 000 euros/an</p>
Calendrier prévisionnel	<p>Durée du CLS</p>
Résultats attendus	<p>Mise en œuvre, suivi et communication sur le programme d'action annuel du CLS</p>
	<p>Territoire concerné : Communauté de communes des portes du Haut Doubs</p> <p>Population bénéficiaire : Population générale</p> <p>Partenaires, acteurs à mobiliser : CC, Conseil Régional</p> <p>Porteur de l'action : ARS + Communauté de communes des Portes du Haut Doubs</p> <p>temps de travail de l'AS.</p> <p>L'ARS privilégie le volet « pilotage et animation du CLS » dans la répartition du temps de travail de l'AS.</p> <p>L'AS construit un plan de communication « santé » au sein du territoire en valorisant les actions du CLS et en concevant des outils et des moyens de diffusion. L'AS contribue à l'élaboration de supports de communication, type newsletters ou bulletin d'information, page « santé » sur site internet, diffusion d'un livret d'accueil, diffusion d'offres dans les centres de formation et revues spécialisées, utiliser les médias locaux...pour mettre en avant :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Les formations proposées • L'offre de soins : offres d'emplois, de remplacements, permanences des spécialistes... • Les actions des partenaires (formations, colloques, action santé...) • Les différents projets de santé en cours et les nouveaux modes d'exercices (MSP, Pôle de Santé, regroupement de professionnels...) • Les différentes possibilités d'exercices (libéral, salarié, temps plein, temps partiel...) • Le territoire des Portes du Haut Doubs (ressources, cadre de vie, activités...) <p>L'AS organise des manifestations (soirée des internes, réunion d'information...) portant sur les dispositifs de prévention et de prise en charge, en relayant les opérations de prévention nationales...</p>
	<ul style="list-style-type: none"> • Volet « communication » en lien avec le Chargé de Mission en Développement Territorial en Santé ARS (CMDTS) <p>L'AS a un rôle de proximité vis-à-vis des professionnels de santé, en particulier lors de leur installation. Il doit jouer le rôle de « porte d'entrée »/« guichet d'accueil » pour son territoire, pour l'accueil des professionnels de santé.</p> <p>L'AS participe à l'accompagnement et à l'installation familiale en lien avec les collectivités, condition d'intégration nécessaire des professionnels de santé dans le territoire : logement (réalisation d'un état des lieux de l'existant sur leur territoire, recherche des solutions de logement pour les étudiants...), emploi du conjoint, scolarisation des enfants...</p> <p>L'AS relaye auprès de l'ARS les initiatives sur l'exercice coordonné des professionnels de santé ou des élus.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Volet « accès aux soins primaires et installation des PS » en lien avec Santé ARS (CMDTS) <p>L'AS est chargé de faire le lien dans la mise en œuvre des actions avec tous les signataires (conseil régional, départemental, EPCI, autres partenaires...)</p> <p>L'AS prépare et participe aux instances et groupes de travail dans le cadre des CLS. L'AS est en charge de la préparation des documents, le secrétariat, l'organisation des instances, toujours en lien avec l'ATS.</p>

<p>Cofinancements : Collectivités pour 50%</p>	<p>Description</p> <ul style="list-style-type: none"> - Implication des acteurs locaux : - Nombre d'acteurs impliqués / nombre potentiel d'acteurs par type d'actions, - Type de participation : présence aux réunions, participation à des actions (autres que réunions), formalisation des engagements (signature de conventions) - Taux de participation aux instances : - COTECH - COPIL - Assemblée plénière - Taux de réalisation des actions portées par le territoire - Nombre de communications sur le CLS - Variété des supports de communication sur le CLS - Nombre de projets nouveaux accompagnés : - Projet d'installation, - Projet d'exercice coordonné entre professionnels de santé, - Projet d'action nouvelle pour le CLS <p> Valeur initiale : 0</p> <p> Fréquence de mesure : annuelle</p> <p> Source : Animateur de santé</p> <p> Responsable du suivi : Animateur Santé en lien avec le CMDTS ARS</p>	<p>Indicateurs</p>
<p>Priorités stratégiques PRS : « la territorialisation et l'animation de notre politique de santé : notre capacité à agir en partenariat et en proximité »</p>	<p> Lien parcours : Tous les parcours</p> <p> Autre plan/programme/politique : Politique de la Ville</p>	<p> Liens avec la politique régionale de santé et/ou autres démarches de partenaires</p>

